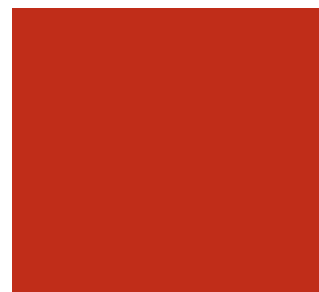
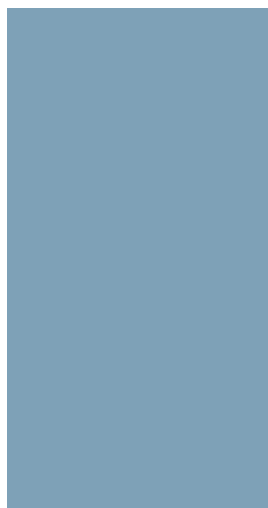




OMERS

Rapport annuel 2004



RESPONSABLES

Nous sommes les dépositaires de l'actif du régime de retraite de 355 000 Ontariens. Ils attendent de nous que nous protégeons leur rente de retraite.

COMPTABLES

Nous mesurons et communiquons nos résultats en matière d'augmentation de la valeur de cet actif et de service à nos participants.

DURABLES

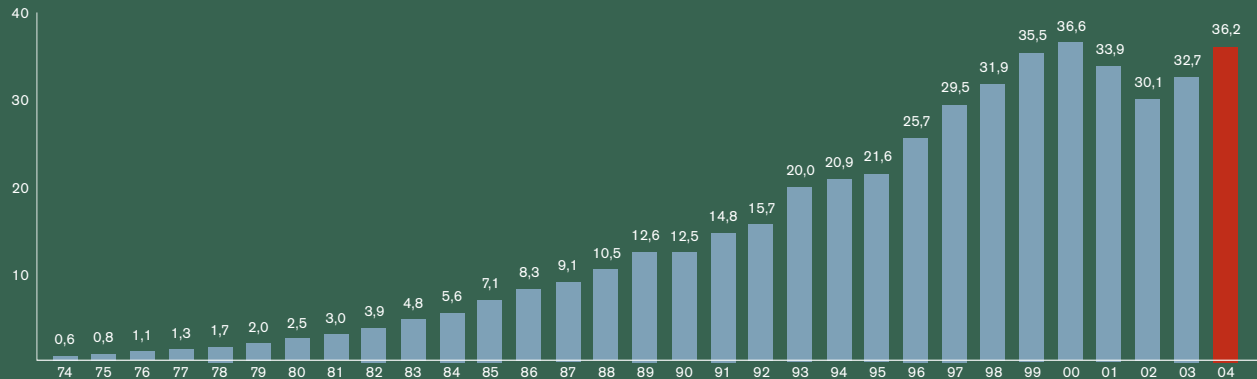
Notre perspective est à très long terme. Toutes nos activités doivent nous permettre de tenir la promesse sur les retraites que nous avons faite à nos participants.

1	Faits saillants de nature financière
2	Définition des résultats
6	Rapport du président du Conseil
9	Rapport du président
14	Services aux participants
16	Rapport de gestion
26	Gouvernance d'entreprise
27	Gouvernance du Conseil
34	États financiers consolidés et notes

FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE

CROISSANCE DE L'ACTIF NET LIÉ AUX PLACEMENTS DEPUIS 1974

Valeur marchande [en milliards de dollars]



RÉPARTITION DE L'ACTIF

[au 31 décembre 2004]

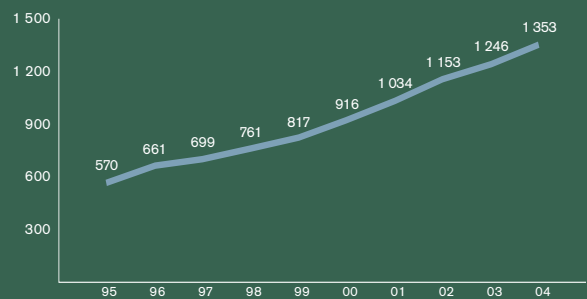
Actif net lié aux placements



MARCHÉS PUBLICS	81,6 %
ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES	4,1 %
INFRASTRUCTURE	3,5 %
BIENS IMMOBILIERS	10,8 %

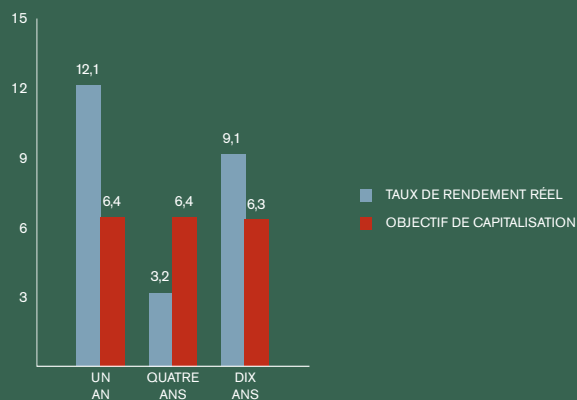
CROISSANCE DES RENTES VERSÉES

[en millions de dollars]



TAUX DE RENDEMENT C. OBJECTIF DE CAPITALISATION

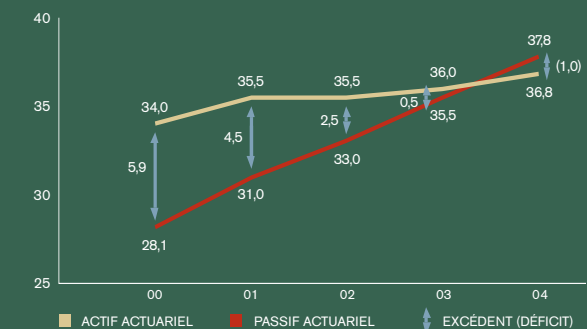
[en pourcentage]



ACTIF ET PASSIF ACTUARIELS

[au 31 décembre]

Valeur marchande [en milliards de dollars]



DÉFINITION DES RÉSULTATS

NOTRE ENGAGEMENT

Nous avons pris chez OMERS un engagement primordial et simple : verser les rentes de nos retraités actuels et futurs. Toutes nos activités doivent nous permettre de tenir cette promesse. Nombreux sont nos participants pour qui le régime de retraite OMERS constitue le plus important avoir financier. Ils comptent sur nous pour le protéger et l'améliorer.

Nous comptons près de 97 000 retraités qui touchent des versements de rente chaque année d'environ 1,4 milliard de dollars et nous avons 258 000 participants actifs qui comptent sur nous pour leur revenu de retraite futur. Dans deux décennies, le nombre des retraités d'OMERS devrait atteindre environ 200 000 personnes et les versements de rente totaliseront environ 6,4 \$ milliards de dollars par an. Pour faire face à nos obligations futures, notre actif net devra augmenter et passer des 36 milliards de dollars actuels à environ 124 milliards en 2025.

Les activités au quotidien chez OMERS sont dictées par la recherche de la vigueur financière qui nous permettra de faire face à ces obligations : nous devons non seulement pouvoir verser intégralement et à temps les rentes de retraite actuelles, mais nous devons aussi nous préparer sans relâche pour le jour où les nouveaux employés d'aujourd'hui seront les nouveaux retraités d'OMERS.

Ces deux dernières années, nous avons pris un certain nombre de mesures fondamentales et adopté des principes directeurs qui nous permettront de continuer à tenir notre promesse dans la perspective à très long terme qui caractérise les régimes de retraite.

NOS PRINCIPES DIRECTEURS

1

NOTRE BILAN DOIT ÊTRE DE QUALITÉ.

- Notre actif doit être placé avec prudence et produire un rendement à la hauteur de nos besoins tout en prenant en compte un degré de risque approprié.
- Notre actif et notre passif doivent être équilibrés.
- L'évaluation de notre actif et de notre passif doit être juste.

2

NOTRE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE, ASSORTIE D'UNE ATTRIBUTION RIGOUREUSE DES RESPONSABILITÉS, DOIT NOUS PERMETTRE D'ATTEINDRE NOS OBJECTIFS DE PLACEMENT ET DE RETRAITE.

- Notre organisme s'est doté des moyens de responsabilisation et de transparence décisionnelle.
- Notre structure organisationnelle permet une gestion directe et dynamique de notre actif.
- Notre conception organisationnelle prévoit l'optimisation économique.
- Chez OMERS, chacun sait ce que l'on attend de lui ou d'elle et des autres.

3

NOUS DEVONS BIEN COMPRENDRE LES BESOINS DE NOS CLIENTS ET Y RÉPONDRE.

- Nous comprenons les besoins de nos clients – nos participants actifs et retraités, les employeurs et les intéressés.
- Nous répondons à leurs attentes, en temps et lieu opportuns, et à un prix avantageux pour eux.

4

CHACUN DOIT ÊTRE COMPÉTENT ET À SA JUSTE PLACE.

- Nos activités sont organisées en fonction de notre principal atout : les décideurs.
- Notre personnel est motivé, mobilisé et possède les connaissances nécessaires à la réalisation de nos objectifs.
- Nos programmes de rémunération récompensent la qualité du rendement.

5

NOUS DEVONS AVOIR ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS DE GESTION APPROPRIÉS.

- Nous disposons des renseignements nécessaires à la gestion de nos activités.
- Nos données de gestion sont actualisées, exactes et utilisables.
- Nos renseignements sont compris par tous au sein de l'organisme.



NOS RÉSULTATS DE PLACEMENT EN 2004

Notre taux de rendement global est de 12,1 pour cent; il a été supérieur au besoin de capitalisation du régime qui s'élève à 6,4 pour cent, ce besoin se composant d'un taux de rendement réel de 4,25 pour cent plus le taux d'inflation. Notre revenu net de placement de 3,7 milliards de dollars en 2004 a largement permis de faire face à nos besoins de capitalisation pour l'exercice et l'actif net a progressé de 3,6 milliards de dollars, en hausse de 11 pour cent, et totalisé 35,7 milliards de dollars en fin d'exercice.

La sécurité de l'actif d'OMERS est intacte. Nous continuons de fournir des rentes et prestations concurrentielles de qualité à un coût raisonnable.

LE CONTEXTE DES PLACEMENTS POUR LES CAISSES DE RETRAITE

Avec de tels résultats, il pourrait sembler paradoxal que la capitalisation d'OMERS soit passée d'un excédent actuariel modeste d'environ 500 millions de dollars à la fin de 2003 à un déficit de capitalisation frôlant un milliard de dollars à la fin de 2004. La réponse se trouve dans le contexte des placements pour les caisses de retraite.

Une étude intitulée «Faire face au dilemme des régimes de retraite au Canada» de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada a conclu qu'à la fin de l'année 2003, 59 pour cent des régimes de retraite canadiens à prestations déterminées accusaient un déficit total de 160 milliards de dollars. La capitalisation globale moyenne des régimes (soit la valeur de l'actif net par rapport aux prestations promises) était de 83 pour cent, contre 94 pour cent pour OMERS.

La conclusion de l'étude attribue principalement les situations déficitaires à la médiocrité des rendements des marchés boursiers en 2001 et 2002 et à la baisse des taux d'intérêt.

L'étude est aussi arrivée à une conclusion pour laquelle nous avons déjà pris des mesures chez OMERS, soit qu'il est peu probable que les rendements des marchés boursiers réussissent à eux seuls à éliminer les déficits à court terme.

RENDEMENT ET PRÉVISIONS À LONG TERME

	À long terme 50 ans	Prévision de rendement		
		À court terme (1 an)	À moyen terme (3-5 ans)	À long terme (10 ans)
Espèces (bons du Trésor à 91 jours)	6,77	3,0	3,9	4,0
Indice obligataire universel Scotia Capitaux (1)	9,61	3,0	4,6	5,0
Indice composé S&P/TSX	11,60	7,8	8,0	8,0
Indice S&P 500 (\$ CA)	13,73	6,0	7,0	8,0
Indice mondial MSCI (\$ CA)(2)	8,06	7,0	7,8	8,0

Source : Watson Wyatt, Étude sur les perspectives économiques en 2005

Remarques :

1) Depuis la création en 1986

2) Depuis la création en 1988

LES RAISONS DE LA CAPITALISATION DÉFICITAIRE D'OMERS

Plusieurs facteurs ont eu une incidence sur la capitalisation d'OMERS.

La faiblesse des marchés boursiers de 2000 à 2002 a été le principal facteur responsable du déficit de capitalisation d'OMERS. Après avoir culminé en 2000, les marchés boursiers ont fortement reculé. L'indice composite S&P/TSX a atteint son sommet de 11 389 la première semaine de septembre 2000. En octobre 2002, il avait perdu 50 pour cent de sa valeur et reculé à 5 695. L'indice ayant clôturé 2004 à 9 247, sa remontée est appréciable, mais ce chiffre le situe tout de même à près de 19 pour cent



au dessous de son sommet. Les autres grands indices boursiers comme le Dow Jones et le Nasdaq, entre autres, ont connu le même sort et ont contribué à la chute de la croissance des actifs des régimes de retraite.

En plus de la contre-performance des marchés boursiers, OMERS a dû prendre en compte les données suivantes : évolution démographique, soit un vieillissement de la population qui entraîne un accroissement des départs à la retraite et des versements de rente plus élevés; des améliorations des prestations de 2,2 milliards de dollars, comprenant la protection contre l'inflation à 100 pour cent, à la demande des intéressés par suite des résultats vigoureux obtenus par OMERS et par les marchés boursiers vers la fin des années 1990; et une interruption du versement des cotisations imposée par la législation fédérale qui a duré près de cinq ans et dont le coût pour la Caisse a dépassé les 5,3 milliards de dollars.

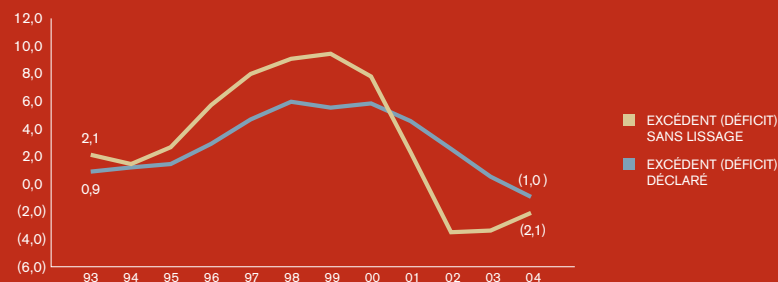
Ces facteurs combinés sont la cause du déficit actuel mais les pertes essuyées lors de l'effondrement des marchés de 2000 à 2002 en sont le principal facteur. Comme le font les autres régimes de retraite, pour calculer la valeur actuarielle de l'actif, OMERS amortit sur cinq ans les pertes et les gains de rendement des placements dans la mesure où ils s'écartent de l'hypothèse de rendement à long terme. Ce processus dit de lissage actuariel permet d'atténuer l'impact des fluctuations à court terme du rendement des placements sur les taux de cotisation.

À la fin de 2005, le déficit devrait être de l'ordre de 2,5 milliards de dollars du fait que les pertes principalement attribuables à la baisse des marchés boursiers indiquée plus haut sont prises en compte dans le processus de lissage actuariel.

INCIDENCE DU LISSAGE SUR L'EXCÉDENT (LE DÉFICIT)

(au 31 décembre)

(en milliards de dollars)



DE VIGOUREUSES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR OMERS

Tous ces facteurs sont à l'origine de notre déficit de capitalisation actuariel courant. En conséquence, des mesures décisives ont été prises, d'autant plus que de l'avis général, les rendements annuels moyens prévus à moyen et à long terme resteront limités à un chiffre, tant pour les marchés des actions cotées que pour les placements à revenu fixe.

Après un examen approfondi amorcé en 2003, le Conseil d'OMERS a conclu que trois grands changements s'imposaient pour améliorer nos résultats à long terme et continuer à consolider notre promesse en matière de retraite.

En premier lieu, nous adoptons une nouvelle stratégie de répartition de l'actif qui privilégie les actifs alternatifs comme les placements en infrastructures (p. ex., ponts et sociétés d'énergie), les placements en actions de sociétés fermées et les biens immobiliers, et qui réduit les placements sur les marchés publics plus instables. Au bout de quelques années, jusqu'à 40 pour cent de l'actif d'OMERS sera placé dans ces trois catégories d'actif qui devraient générer des rendements plus stables et vigoureux, ainsi que des revenus réguliers pour verser les rentes de retraite à mesure que les baby-boomers sont plus nombreux à atteindre l'âge de la retraite. Nos placements en actions cotées en bourse et en obligations diminueront de 80 pour cent à environ 60 pour cent.

En deuxième lieu, nous allons adopter une gestion plus directe de nos placements et délaisser l'approche passive que nous avons appliquée, comme bien d'autres investisseurs institutionnels, dans le passé. Cette approche est à l'origine du modèle de gestion interne et directe que nous avons mis en place pour la gestion des biens immobiliers, infrastructures et placements en actions de sociétés fermées dont OMERS a le contrôle.

Et en troisième lieu, du fait des deux premiers changements, nous devons impérativement compter sur des cadres et dirigeants qui ont une vaste expérience des affaires et des placements. Cette nouvelle équipe est actuellement en poste.

Comme vous allez le lire dans les lettres qui suivent, celle de notre président du Conseil et du président-directeur général, OMERS a fait des progrès considérables dans la mise en œuvre de ces trois initiatives en 2004. OMERS est à présent mieux placé pour remplir son engagement fondamental : le versement des rentes de retraite.

RESPONSABLES COMPTABLES DURABLES

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Je suis enchanté d'avoir l'occasion de vous présenter mon rapport sur l'exercice écoulé. Bien que je traiterai principalement de l'exercice 2004, je voudrais aussi vous faire part d'observations générales sur OMERS de mon point de vue de membre du Conseil depuis 2000.

Notre régime est unique et notre organisme ne l'est pas moins. Il a évolué et s'est développé pour devenir un nom reconnu internationalement, un organisme de placement sophistiqué et surtout un administrateur de retraite hautement compétent pour nos 355 000 participants. Ainsi, en juin 2004, OMERS a accueilli une délégation d'Afrique du Sud venue spécialement au Canada pour découvrir comment notre personnel procédait pour fournir un niveau de service de premier ordre compte tenu de la variété des nombreux groupes d'employés et des employeurs qui participent à notre régime.

Ce qui est au cœur de nos activités et constitue le pilier sur lequel tout l'organisme s'articule, ce sont notre engagement et nos antécédents révélant que nous tenons notre promesse en matière de retraite. Nous accordons la priorité à la sécurité des rentes, à leur service en temps opportun et au maintien pour le régime de taux de cotisation concurrentiels; tout le reste est secondaire. Tel est l'engagement dont j'ai pris conscience dès mon premier jour au Conseil. Alors que je vous présente le rapport sur l'exercice écoulé, je peux vous garantir que cet engagement est aujourd'hui aussi ferme qu'hier.

ÉVOLUER POUR RENFORCER OMERS

Comme vous avez pu le lire dans le rapport du président du Conseil de l'année dernière, un certain nombre de mesures ont été mises en place en 2004 pour renforcer le régime.

Tout d'abord, nous avons dit que l'interruption du versement des cotisations était liée au maintien d'un excédent suffisant et nous avons agi en conséquence. Lorsque l'excédent a commencé à régresser, nous avons rétabli le versement des cotisations des participants et des employeurs à un taux correspondant à un tiers du taux normal en janvier 2003, puis au plein taux un an plus tard.

Ensuite, nous avons pris des mesures pour assurer la vigueur future du régime en réduisant nos placements sur les marchés publics. Nous avons su tirer des leçons de l'effondrement boursier de 2000-2002 et en 2004, nous avons décidé de placer une plus grande partie de notre actif dans des placements alternatifs. Ces placements, qui comprennent des infrastructures, des actions de sociétés fermées et des bien immobiliers, produisent en principe des rendements plus stables et génèrent régulièrement les fonds nécessaires au versement des retraites, indépendamment des rendements des marchés publics. D'ici la fin de la décennie, selon cette nouvelle répartition de l'actif, environ 37 pour cent de nos placements appartiendront à la catégorie des placements alternatifs, alors que précédemment ce chiffre était de 18 pour cent.

Enfin, compte tenu de ces changements, nous avons réorganisé la structure organisationnelle et mis en place une nouvelle équipe de direction. Notre directeur général, M. Paul Haggis, fait rapport sur cette stratégie dans les pages qui suivent.

MESURES DE GOUVERNANCE

Le Conseil d'OMERS a reconnu en 2004 que du fait des modifications structurelles entreprises, ainsi que de la complexité accrue de la gouvernance dans le domaine de la gestion des sociétés et des régimes de retraite, le moment était venu d'examiner nos propres pratiques de gouvernance. Nous avons confirmé les grands principes qui guident les travaux du Conseil et qui consistent à s'engager à appliquer les pratiques de gouvernance dominantes et à mettre l'accent sur l'aspect stratégique de l'orientation, la politique, la direction et l'information. Suite aux décisions prises dans le cadre de ce processus d'examen, à partir de janvier 2005, le Conseil comptera deux nouveaux comités, l'un de la gouvernance et l'autre des ressources humaines et de la rémunération, qui s'ajoutent aux comités actuels de vérification, des placements et de retraite.

Nous avons par ailleurs réitéré notre engagement en matière de formation des membres du Conseil, formation qui est indispensable à son efficacité. Nous avons rendu obligatoire pour tous les membres du Conseil d'OMERS l'agrément à titre d'administrateur. Des membres du Conseil d'OMERS ont été parmi les premiers à obtenir le titre de Chartered Director après avoir suivi le cours du Directors College qui est administré en collaboration par le Conference Board du Canada et l'Université McMaster. En outre, lorsqu'un administrateur est nommé au Conseil pour la première fois, il doit suivre une formation axée sur les questions de retraite. Les membres du Conseil disposent aussi d'un budget pour parfaire leurs connaissances. Ils peuvent ainsi, à titre individuel, se perfectionner dans des domaines particuliers; ces facilités permettent aux membres de se tenir au courant des nouveaux instruments de placement et des pratiques liées à la retraite. (Des précisions sur nos mesures de gouvernance sont données à la page 27.)

LES DÉFIS DU PROCHAIN EXERCICE

Toutes les mesures que nous avons prises ont pour but de doter OMERS des moyens de relever les défis futurs.

En 2005, le Conseil d'OMERS se penchera sur diverses questions fondamentales. En tout premier lieu, et à l'instar d'autres régimes de retraite publics, OMERS doit gérer le passif croissant. Bien que le rendement des placements en 2003 et 2004 ait été vigoureux, la Caisse doit encore gérer les insuffisances des trois années précédentes. Pour cette raison, à laquelle s'ajoutent d'autres facteurs, les taux de cotisation devraient augmenter à partir de janvier 2006. Une telle mesure est toujours très difficile à prendre. Mais comme je l'ai dit plus haut, notre objectif premier est de tenir notre promesse en matière de retraite. L'augmentation s'impose pour que nous puissions atteindre cet objectif. Nous sommes parfaitement conscients de l'impact de toute hausse des taux sur nos participants et employeurs, nous tiendrons tous les intéressés au courant de l'évolution de la situation dans ce domaine.

Les questions de réglementation resteront prioritaires au cours de l'exercice à venir et comprendront notamment la mise en application d'un certain nombre de changements apportés récemment à la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et ses *Règlements*. Nous poursuivrons nos entretiens avec le gouvernement de l'Ontario pour modifier la *Loi sur les régimes de retraite* pour qu'OMERS soit exempté de l'application des règles actuelles de solvabilité qui, selon nous, ne devraient pas s'appliquer aux caisses de retraite du secteur public. Nous continuerons à demander des réformes législatives et réglementaires qui permettent d'améliorer notre capacité de faire fonctionner le régime dans des conditions de souplesse et de rentabilité optimales.

Le Conseil continuera en outre de collaborer pleinement avec la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), qui a entamé en 2004 un examen de notre conformité à la *Loi sur les régimes de retraite* et aux règlements connexes. Nous attendons avec impatience les résultats de cet examen pour pouvoir fermer ce dossier. Lorsque la CSFO aura communiqué les résultats de son examen, nous en informerons les participants.

POLITIQUE FUTURE DE RÉPARTITION DE L'ACTIF





L'examen de la structure actuelle de la gouvernance d'OMERS pourra être au programme des questions examinées au cours du prochain exercice. Plusieurs de nos groupes de répondants souhaitent la modification de la gouvernance d'OMERS, notamment une participation plus directe à la conception du régime. Une telle évolution mettrait OMERS sur un pied d'égalité avec les autres grands régimes de retraite publics de l'Ontario. La question de la modification du rôle des répondants du régime relève du gouvernement provincial. Nous collaborerons pleinement à ce processus et s'il est décidé de donner suite aux modifications, nous faciliterons une transition sans problème. Quoi qu'il en soit, nous ne pensons pas que le processus se traduira par un changement du rôle du Conseil ni de ses responsabilités en matière de supervision des placements et d'administration du régime.

DES PERSPECTIVES D'AVENIR POSITIVES

Le Conseil est satisfait de l'évolution positive qui a marqué ces deux dernières années. Des progrès considérables ont été faits dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement, l'élaboration de structures de gestion et d'opération, la création d'une nouvelle équipe de haute direction et l'amélioration de nos pratiques de gouvernance. Nous tenons à faire un parcours logique, délibéré et pleinement réfléchi, et nous sommes en bonne voie à cet égard.

Pour ceux qui sont le plus directement concernés, les périodes de changement sont toujours difficiles à vivre. Les résultats appréciables que nous avons atteints au cours de l'exercice écoulé et notre confiance à l'approche de 2005 sont largement attribuables aux efforts et apports du personnel d'OMERS dévoué et énergique. Au nom du Conseil, j'ai l'honneur de leur exprimer nos remerciements pour leur dur labeur. Je tiens aussi à remercier Nancy Bardecki, Peter Leiss et Dennis Neethling, qui ont quitté le Conseil en 2004, pour tout ce qu'ils ont apporté à OMERS.

OMERS est un régime solide. Nous pouvons être fiers de notre passé exemplaire. La protection de votre avenir est notre raison d'être. Notre promesse en matière de retraite reste inébranlable : la sécurité.

Le président du Conseil,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frederick Biro'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Frederick Biro

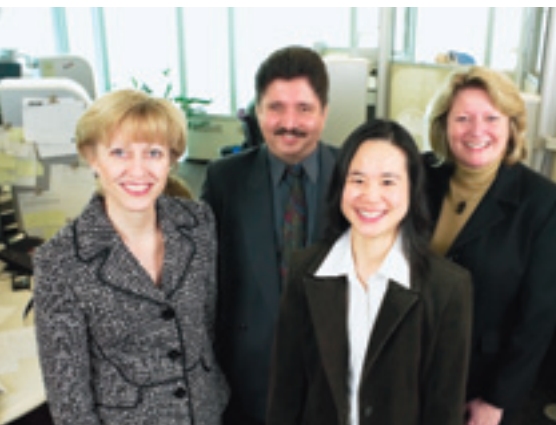
RESPONSABLES COMPTABLES DURABLES

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OMERS visait deux principaux objectifs pour 2004 : faire des progrès appréciables dans la mise en œuvre des changements stratégiques et organisationnels entamés en 2003 et commencer à voir se matérialiser les résultats positifs du côté du rendement des placements attribuable à notre nouvelle répartition de l'actif. Les résultats ont dépassé nos attentes dans les deux cas.

Les résultats de nos placements ont été de qualité. Le taux de rendement total de la Caisse s'est chiffré à 12,1 pour cent, soit 2,2 pour cent de plus que notre indice de référence; ces chiffres révèlent que nos stratégies de placement combinées à nos capacités ont permis d'ajouter au portefeuille d'OMERS

une valeur supérieure à celle générée par les marchés. Après déduction d'un taux d'inflation de 2,1 pour cent, le taux de rendement réel en 2004 a été de 10 pour cent, chiffre qui dépasse largement le rendement réel nécessaire à la capitalisation qui est de 4,25 pour cent.



DIVISION DES RETRAITES

On pourrait dire de l'un de nos principes directeurs qu'il consiste à adopter une «approche marketing». Nous tenons à bien comprendre les besoins de nos participants actifs et retraités, et à répondre à leurs attentes en respectant un rapport coût-qualité avantageux. Notre performance en 2004 révèle que nous réussissons dans ce domaine. Par rapport à l'ensemble des régimes de retraite du secteur public, nos antécédents de qualité de service sont parmi les meilleurs; des sondages réguliers révèlent que nos clients nous attribuent une cote de satisfaction se situant entre 85 et 90 pour cent. Nous exécutons les demandes de service présentées par nos participants – demandes de rente, d'estimation ou autres – en trois jours et nous répondons à plus de 90 pour cent des demandes de renseignements adressées à OMERS dès le premier contact.

En 2004, nous avons encore progressé en tant que leader dans le domaine de l'offre des services électroniques aux employeurs. Près de 70 pour cent des employeurs utilisent les formulaires électroniques qui sont un moyen plus pratique, plus rapide et plus précis de transmettre des renseignements critiques à OMERS.

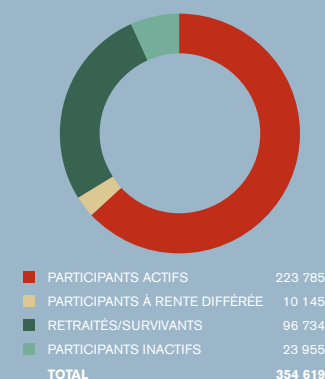
La division des retraites va se concentrer en 2005 et par la suite sur l'amélioration des services par le développement du système e access et le relèvement des normes de service du centre d'appel. Le rôle de la division est aussi primordial pour l'évaluation actuarielle puisqu'elle détermine les options de niveau de cotisation et de gestion du déficit, et elle continuera son action en faveur de la modification des règles de solvabilité et de dessaisissement pour qu'OMERS puisse mieux gérer la capitalisation du régime à l'avenir et maintenir les taux de cotisation à un niveau raisonnable.

PARTICIPANTS ACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE

	2004	2003
19 ANS ET MOINS	107	140
20 À 24 ANS	4 163	3 996
25 À 29 ANS	15 715	15 270
30 À 34 ANS	22 545	22 052
35 À 39 ANS	30 278	31 298
40 À 44 ANS	41 527	40 453
45 À 49 ANS	41 431	39 951
50 À 54 ANS	35 230	33 630
55 À 59 ANS	23 302	21 818
60 À 64 ANS	9 171	8 672
65 ANS ET PLUS	316	313
TOTAL	223 785	217 593

Les groupes des 40 à 49 ans comptent le plus de participants.

PROFIL DES PARTICIPANTS



Dans l'ensemble, en ce qui concerne notre nouvelle stratégie de placement et notre modèle d'affaires que j'ai présenté dans le rapport annuel de l'exercice précédent, nos progrès ont été considérables. En 2004, nous avons, et c'est peut-être notre plus importante réalisation, posé les fondements de l'avenir en mettant en œuvre les stratégies et principes directeurs qui produiront les rendements durables dont nous avons besoin pour couvrir le chiffre toujours croissant de nos versements de rente. À cet égard, l'excellence des rendements provenant de nos placements sur les marchés privés commence à nous fournir la preuve tangible que la nouvelle répartition de l'actif, qui portera pleinement ses fruits au cours des quatre à cinq prochaines années, produit déjà ses effets.

Nos services de retraite, qui sont considérés parmi les meilleurs au sein du secteur public, continuent de répondre aux besoins et aux attentes de nos participants, des employeurs et des retraités.

Le mandat de la direction d'OMERS est clair : tirer de notre actif les rendements qui nous permettront de tenir

notre promesse en matière de retraite et fournir à nos 355 000 participants actifs et retraités, et anciens participants des services et une administration des retraites qui répondent à leurs besoins moyennant un coût avantageux.

Mais notre objectif va bien au delà du simple respect de notre mandat. Nous allons nous efforcer de conférer à OMERS un avantage concurrentiel bien défini et reconnu dans trois principaux domaines. Nous continuerons de fournir un service à la clientèle de premier ordre et, en collaboration avec les employeurs et les participants, à fournir des services de retraite concurrentiels sur le plan du coût et des caractéristiques. La gestion du portefeuille de la Caisse nous permettra d'obtenir des taux de rendement compétitifs pour nos participants. Et dans le cadre de nos activités de placement, nous nous doterons de capacités de partenariat concurrentielles pour les coinvestisseurs en projets d'infrastructure, de placements privés et de biens immobiliers.

LES PLACEMENTS SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Même si dans le cadre de la répartition de l'actif nous mettrons davantage l'accent sur les placements sur les marchés privés à l'avenir, la majeure partie de l'actif continuera d'être placée sur les marchés publics. Le rendement de ces placements a surpassé notre indice repère global de 0,8 pour cent en 2004 du fait que nous privilégions les sociétés présentant une gestion vigoureuse, des plans d'affaires de qualité, des bénéfices supérieurs et des résultats d'exploitation durables.

Les priorités en 2005 pour nos placements sur les marchés publics mettent l'accent sur le maintien de nos résultats de placement solides en visant des cibles à valeur ajoutée plus élevées (performance supérieure à celle des indices repères) et en obtenant de meilleurs résultats de nos valeurs fondamentales canadiennes. Nous avons aussi l'intention de composer un portefeuille concentré sur les actions canadiennes, d'améliorer les méthodes et outils de gestion des risques de placement, et de mettre au point des nouvelles politiques de gestion intégrée des emprunts/dettes et devises.



Nous avons consacré la majeure partie de l'exercice écoulé à la mise en œuvre des principes énoncés à la page 3 et à concrétiser les changements organisationnels internes nécessaires dans ce contexte. Voici quelques mots sur ce que ces changements ont signifié sur le plan pratique.

UN ORGANISME ADAPTÉ ET RESPONSABLE

Nous avons élaboré une structure en fonction de notre nouvelle stratégie de gestion qui prévoit le contrôle de nos propres placements. Nous avons rapatrié nos activités liées aux infrastructures, aux placements privés et aux biens immobiliers pour pouvoir agir en initiateurs, participants actifs et propriétaires de projets, et non en simples investisseurs passifs. Par suite, nous comptons actuellement cinq groupes d'exploitation concentrés sur des domaines particuliers avec des compétences spécifiques : retraites, placements sur les marchés publics, biens immobiliers (Groupe immobilier Oxford), placements sur les marchés privés (OMERS Capital Partners) et infrastructures (Borealis Infrastructure Corporation).

Chacun de ces groupes d'exploitation est directement responsable de ses résultats. La division des retraites s'occupe de l'administration efficace du régime et doit s'assurer que les retraités continuent de toucher leur rente sans retard chaque mois. La direction générale d'OMERS attribue des capitaux à nos quatre groupes de placement d'après des attentes de rendement redressées en fonction du risque et surveille très étroitement les résultats; il leur incombe cependant de générer les taux de rendement absolus qui répondent à nos attentes et besoins futurs.

DES GENS COMPÉTENTS ET À LEUR JUSTE PLACE

Dans ce contexte structurel et d'approches dynamiques appliquées aux placements, il faut pouvoir compter sur un encadrement parfaitement adapté, soit des gens qui évoluent aisément dans des environnements caractérisés par la multitude des devises, des filiales et des nations, qui ont une connaissance pratique des sociétés ouvertes et des marchés publics, qui comprennent le mode d'élaboration des plans d'affaires et stratégiques, qui peuvent contribuer positivement à la valeur d'un placement au lieu de se contenter de suivre ses mouvements à la hausse et à la baisse, et qui acceptent que leur rémunération soit directement liée à leurs résultats.

Le recrutement de cadres répondant à ces critères a constitué une réalisation fondamentale au cours de notre période de transition de 18 mois. Les dirigeants de nos groupes d'actifs alternatifs se sont joints à nous lors de l'achat de Borealis. En 2004, nous avons recruté des cadres possédant les compétences nécessaires à l'exécution de notre stratégie. Paul G. Renaud a été nommé directeur financier et vice-président principal, finances et administration. Deux postes de cadre ont été créés pour renforcer le contrôle interne de nos opérations. Selma Lussenburg a été nommée vice-présidente principale et avocate-conseil et Geoffrey Storms vice-président, vérification interne.



OMERS CAPITAL PARTNERS

En 2004, OMERS Capital Partners (OCP), qui gère nos placements en sociétés fermées, a obtenu un rendement de 12,5 pour cent, inversant ainsi le rendement négatif de 2003.

Dans le passé, OMERS a effectué des placements dans des sociétés fermées par l'intermédiaire de sociétés en commandite gérées par des sociétés externes. À l'avenir, nous investirons plus directement.

En 2004, OCP a financé près de 600 millions de dollars de nouveaux placements. Ce niveau d'activité de placement nous permet de respecter un impératif stratégique pour les investisseurs actifs, soit forger les relations capables de rehausser notre accès aux occasions de placement et relever notre profil en tant qu'intervenant de premier plan à l'échelle internationale dans le domaine des placements privés.

Notre performance améliorée en 2004, qui a été essentiellement une année de transition, a été le résultat d'ajustements favorables de la valeur marchande de certains placements et d'un dollar canadien plus stable entraînant une réduction des pertes de change.

L'INFORMATION VOULUE AU MOMENT OPPORTUN

La capacité décisionnelle est au cœur du fonctionnement de notre organisme. La qualité de l'information dont nous disposons vient tout juste après l'importance que nous accordons à la qualité des décideurs. Nos cadres expérimentés apportent leur connaissance cruciale de leur propre secteur d'activité à un environnement où l'information est partagée et utilisée. L'information que nous partageons et la diligence raisonnable dont nous faisons preuve nous confèrent un avantage concurrentiel qui se traduit par de meilleures occasions d'affaires, de meilleures décisions et, à la longue, des placements supérieurs pour OMERS.

LA TRANSITION VERS NOTRE STRATÉGIE ET NOTRE RÉPARTITION D'ACTIF NOUVELLES

La réduction de l'importance accordée aux marchés publics au profit des placements alternatifs progresse de façon satisfaisante, même si d'après le rapport de notre fin d'exercice 2004, la composition de notre actif ne révèle guère de changement. La vigueur imprévue des marchés des actions au cours des deux dernières années a entraîné une hausse de la valeur de nos placements sur les marchés publics de sorte que leur proportion a augmenté par rapport aux placements alternatifs. En outre, plusieurs placements

majeurs sur les marchés privés devaient être conclus au début de 2005. Nous sommes persuadés que nous pourrions atteindre nos objectifs prévus pour la fin de cette décennie et que nos résultats de placement à long terme en bénéficieront.

Les réalisations de nos cinq groupes opérationnels prouvent que notre nouvelle stratégie est déjà efficace.

LES PERSPECTIVES D'AVENIR D'OMERS

Au cours des prochaines années, le plus gros défi qu'OMERS aura à relever consistera à obtenir la croissance de l'actif nécessaire pour couvrir les versements de rente futurs dans un contexte démographique difficile et de prévisions de rendement modérées pour les marchés publics à moyen terme.

Ces deux dernières années, les résultats de la Caisse ont été supérieurs à nos besoins actuariels, ce qui a permis au Conseil d'atténuer l'impact d'une augmentation des taux de cotisation. Mais il nous faut absolument obtenir des rendements nettement supérieurs à nos indices repères à l'avenir pour qu'OMERS puisse retrouver une situation de capitalisation actuarielle neutre. Cet objectif explique les changements décrits ci-dessus.

BOREALIS INFRASTRUCTURE CORPORATION

Les occasions de placement dans des projets d'infrastructure de qualité sont nombreuses et, à lui seul, le Canada a un déficit dans ce domaine de l'ordre de 100 milliards de dollars; en outre des projets dans différentes régions de la planète présentent un fort potentiel. Les infrastructures constituent une catégorie d'actif parfaite pour les régimes de retraite car elles produisent des rentrées de fonds à long terme stables provenant de projets souvent réglementés et favorisés par des gouvernements.

L'année 2004 fut une année remarquablement vigoureuse pour Borealis qui a obtenu un rendement de 31 pour cent découlant de résultats supérieurs et d'ajustements favorables de la valeur marchande de plusieurs placements. L'accès soutenu à des occasions de placement s'est traduit par des engagements totalisant environ 900 millions de dollars en 2004.

Les priorités de Borealis pour 2005 comprennent un rendement minimum de 10 pour cent des actifs d'exploitation d'infrastructure, le doublement des placements nets dans ce secteur jusqu'à 2,4 milliards de dollars, l'ajout de projets d'infrastructure en Europe de l'Ouest et l'établissement d'alliances stratégiques qui nous permettront de faire des offres sur des actifs d'infrastructure d'envergure et de qualité.



L'année 2004 a été une année de progrès pour OMERS. Nous avons élaboré le cadre d'une stratégie de placement qui tirera profit des atouts des marchés publics ainsi que des secteurs des biens immobiliers, placements sur les marchés privés et infrastructures. Globalement, nos frais de gestion des placements ont diminué de sept pour cent en 2004 par rapport à 2003, principalement parce que nous avons rapatrié la gestion des placements sur les marchés privés et en infrastructures. Nous avons mis en place des méthodes plus rigoureuses pour le contrôle interne et les rapports de la direction. Nous avons accru nos capacités dans le domaine des services financiers et des placements pour réaliser une performance supérieure à l'avenir.

Avec l'appui et les encouragements du Conseil et le dévouement de notre personnel, nous avons relevé la barre et nous avons respecté les délais, les projets et les budgets, tout cela pour garantir la sécurité des retraites de nos participants.



Le président-directeur général,

Paul G. Haggis



GROUPE IMMOBILIER OXFORD

L'actif immobilier d'OMERS a été regroupé et placé sous la responsabilité d'Oxford. Avec près de 11 milliards de dollars de placements en biens immobiliers sous sa gestion, y compris la pleine valeur des biens détenus avec des copropriétaires, le Groupe immobilier Oxford a obtenu un rendement sur son capital placé de 11 pour cent en 2004, chiffre bien supérieur à celui de notre indice repère de 7,2 pour cent. Ces résultats supérieurs s'expliquent par les tendances haussières des évaluations des actifs financiers et par des améliorations opérationnelles.

En 2004, nous avons procédé à des ajustements de portefeuille et vendu des actifs non essentiels d'immeubles à bureaux.

Oxford continue de développer une base mondiale pour nos placements en biens immobiliers pour, nous l'espérons, générer un rendement dépassant de 4,25 pour cent les gains de l'indice des prix à la consommation.

SERVICES AUX PARTICIPANTS

Le Service des rentes d'OMERS est sans doute celui qui intéresse le plus directement la plupart de nos intéressés et auquel ils s'adressent le plus souvent. D'ailleurs, un de nos principes vise précisément l'importance de la compréhension des besoins de nos clients et notre obligation d'y répondre efficacement et rapidement.

Notre principale réalisation en 2004 a été d'envergure : nous avons continué d'améliorer sensiblement la rapidité et la qualité du service, et les cotes de satisfaction restent très élevées. De ce fait, OMERS a acquis une réputation de leader pour la qualité du service dans le secteur des régimes de retraite.

Ces cinq dernières années nous avons mis en place la structure opérationnelle et la plate-forme technologique qui nous permettent de répondre aux besoins complexes d'un organisme au service de près de 900 employeurs et de 355 000 participants, et de gérer la croissance du nombre des participants prévue au cours des deux prochaines décennies.

L'AMÉLIORATION DU SERVICE PAR LA TECHNOLOGIE

Les améliorations technologiques continuent d'être bénéfiques. Les estimations et les demandes de rente de retraite sont normalement fournies dans un délai de un à deux jours, contre 20 à 30 jours à la fin des années 1990.

Notre programme d'accès électronique e-access, qui est au cœur des gains soutenus d'efficacité, prend de l'expansion. Près de 70 pour cent de tous les formulaires soumis actuellement par les employeurs le sont en ligne, contre environ 55 pour cent au début de 2004.

Le lancement en fin d'année d'un formulaire électronique d'une importance cruciale pour nos activités a été parmi nos plus grands progrès. Grâce à lui, les employeurs peuvent transmettre les données annuelles sur les participants facilement et en toute sécurité, et nous préparons plus rapidement les relevés de rente annuels des participants. Ce formulaire en ligne nous a permis de traiter les données de 50 000 participants au cours des six premières semaines de 2005. Il y a cinq ans, un tel traitement prenait sept mois.

NOUS PROGRESSONS COMME PRÉVU

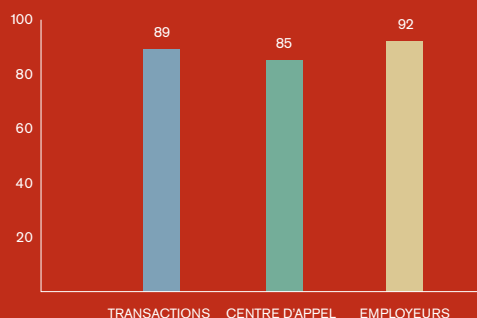
Nous procédons régulièrement à des sondages auprès des employeurs et des participants actifs et retraités pour savoir si nous répondons à leurs besoins et ce que nous pourrions améliorer.

Notre sondage de l'automne 2004 a révélé que les employeurs et les participants étaient dans l'ensemble satisfaits du régime, qu'ils avaient confiance en OMERS pour l'administration du régime et la planification de sa sécurité.

Les améliorations apportées à notre service ces dernières années sont validées par les opinions très positives des participants qui ont récemment demandé des services à OMERS. Le sondage sur le service du quatrième trimestre de 2004 a révélé que près de neuf répondants sur dix ont indiqué qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits des transactions, du centre d'appel et du service aux employeurs.

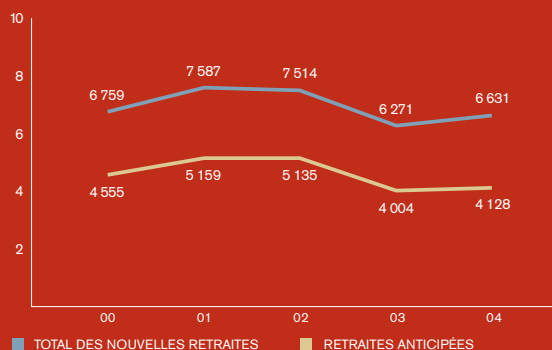
SONDAGES SUR LA SATISFACTION

Pourcentage des répondants qui ont attribué à OMERS une cote de 4 sur 5 ou de 5 sur 5 pour l'excellence du service.



NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE CES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

(en milliers)



ÉQUIPE DE HAUTE DIRECTION D'OMERS



FLO PALADINO – Vice-présidente, Ressources humaines



JENNIFER BROWN – Vice-présidente principale par intérim, Division des retraites



GEOFFREY STORMS – Vice-président, Vérification interne



MICHAEL NOBREGA – Président-directeur général, Borealis Infrastructure Corporation



PAUL G. RENAUD – Vice-président principal et directeur financier



MICHAEL LATIMER – Président-directeur général, Groupe immobilier Oxford



DEBBIE OAKLEY – Vice-présidente principale, Affaires générales



PAUL PUGH – Vice-président principal, Placements sur les marchés publics



IAN COLLIER – Président-directeur général, OMERS Capital Partners Inc.



SELMA LUSSENBURG – Vice-présidente principale et avocate-conseil



PAUL HAGGIS – Président-directeur général

RESPONSABLES COMPTABLES DURABLES

RAPPORT DE GESTION

Dans ce rapport de gestion, qui devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés, la direction analyse la situation financière du régime, les résultats d'exploitation, ainsi que son contexte opérationnel. En plus de présenter les données historiques, cette section renferme des énoncés prospectifs à l'égard de la stratégie, des objectifs, des perspectives et des attentes de la direction. Les énoncés prospectifs sont précédés de verbes tels que «croire», «prévoir», «pouvoir», «avoir l'intention», «continuer» et «estimer». De par leur nature, ces énoncés sont assujettis à des risques et incertitudes, de sorte que les résultats réels peuvent différer des attentes exprimées dans les énoncés. Les énoncés prospectifs formulés dans cette section représentent l'opinion de la direction en date du présent rapport et OMERS ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser ces énoncés par suite de nouvelle information, d'événements futurs ou pour quelque autre raison.

NOS OBJECTIFS

Deux objectifs généraux encadrent nos actions:

- (i) produire des rendements suffisants, en investissant l'actif de la Caisse, pour satisfaire à la promesse de pension faite à nos participants; et
- (ii) fournir des services d'administration des retraites qui répondent aux besoins de nos participants moyennant un coût avantageux, et dont le plus important est le versement des prestations mensuelles.

À long terme, les cotisations des employés et des employeurs financent environ 30 cents de chaque dollar versé en prestations, le reste provenant des rendements que procure l'actif de la Caisse.

NOTRE RÉGIME

OMERS est un régime de retraite interentreprises dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par les revenus de placement de la Caisse. Le régime compte environ 355 000 participants actifs, anciens et retraités.

Les prestations versées aux termes du régime sont calculées en multipliant deux pour cent de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire du participant par le nombre d'années de service crédité, jusqu'à concurrence de 35 années. La rente d'OMERS est intégrée avec celle du Régime de pensions du Canada et la formule d'OMERS prévoit une prestation de raccordement versée jusqu'à l'âge de 65 ans. La protection contre l'inflation, des prestations de survivants et des options de retraite anticipée constituent d'excellents avantages du régime.

En plus du régime de base offert à tous les participants, OMERS offre un régime à prestations basées sur les pleins salaires au moyen d'une convention de retraite («CR»). Cette convention verse des prestations de retraite supplémentaires aux participants dont les prestations, en vertu du régime de base, sont limitées par les plafonds maximums prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Une CR offre aux participants un moyen d'amasser de l'épargne-retraite et de verser des cotisations en fonction de leurs pleins salaires.

RENDEMENT DE LA CAISSE

OMERS a affiché un taux de rendement total de 12,1 pour cent en 2004, par rapport à 12,7 pour cent en 2003. Après déduction du taux d'inflation de 2,1 pour cent, le taux de rendement réel s'est établi à dix pour cent, ce qui dépasse largement le taux de rendement à long terme réel nécessaire à la capitalisation de 4,25 pour cent. Les revenus de placement nets ont totalisé 3 694 millions de dollars en 2004, contre 3 542 millions de dollars l'exercice précédent.

L'actif net a progressé de 3 562 millions de dollars en 2004, soit 11,1 pour cent, et s'est établi à 35 655 millions de dollars en 2004, comparativement à une augmentation de 2 588 millions de dollars ou 8,8 pour cent en 2003. Les facteurs à l'origine de l'augmentation ont été les revenus de placement nets considérables découlant du redressement soutenu des marchés boursiers, la croissance des revenus tirés des placements sur les marchés privés et la reprise du versement des pleines cotisations au régime en 2004, à un taux légèrement majoré.

Les frais de gestion des placements se sont établis à 147 millions de dollars en 2004, par rapport à 158 millions de dollars en 2003, soit une baisse de sept pour cent. Un facteur important ayant contribué à cette réduction fut la restructuration d'une partie de notre organisation de gestion des placements en février 2004 afin de mettre en œuvre notre nouveau modèle d'affaires. Par suite de cette restructuration, le montage et la gestion des placements sur les marchés privés sont maintenant sous l'égide d'OMERS. Les frais d'administration du régime de retraite se sont élevés à 43 millions de dollars en 2004, contre 44 millions de dollars en 2003.

Surviv du rendement

Nous mesurons le rendement de chacun de nos portefeuilles de placement par rapport à un indice repère objectif qui sert de point de repère pour chaque marché. Notre objectif est d'obtenir des rendements qui dépassent ces repères. En 2004, le rendement total de la Caisse a surpassé de 220 points de base l'indice repère de 9,9 pour cent pour l'actif total de la Caisse. Quand nous faisons meilleure figure que l'indice repère, nous ajoutons de la valeur au portefeuille en sus du rendement des marchés. Ce concept de valeur ajoutée est important, même lorsque nous enregistrons des rendements négatifs. Nous élaborons un indice repère pour l'actif total de la Caisse en regroupant et en pondérant chaque indice repère individuel proportionnellement à la composition de l'actif de notre politique de répartition de l'actif.

Les marchés publics ont procuré des revenus de placement nets de 2 928 millions de dollars, par rapport à 3 998 millions de dollars l'exercice précédent, et un rendement de 10,3 pour cent contre 9,5 pour cent pour l'indice de référence. La baisse des revenus de placement nets est attribuable au fléchissement des rendements des marchés boursiers en 2004, comparativement au redressement solide des marchés en 2003, lorsque notre portefeuille d'actions de sociétés ouvertes canadiennes avait progressé de près de 27 pour cent.

Les placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, ont rapporté des revenus de 568 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, légèrement en baisse par rapport à 2003. Les placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, ont procuré un rendement de 7,5 pour cent, contre 6,8 pour cent pour l'indice repère et sept pour cent en 2003. Le gain de 70 points de base par rapport à l'indice repère a surtout reflété le rendement de notre portefeuille d'obligations de base à gestion active et de notre portefeuille hypothécaire, qui ont tous les deux profité des fluctuations des taux d'intérêt. Les obligations à rendement réel ont rapporté des revenus de 165 millions de dollars, soit un rendement solide de 17,6 pour cent, contre 17,5 pour cent pour l'indice repère et 13,4 pour cent en 2003.

Les placements sur les marchés publics ont rapporté des revenus de 2 270 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, soit 1 007 millions de dollars provenant du marché canadien et 1 263 millions de dollars provenant des marchés mondiaux. Les actions de sociétés ouvertes canadiennes évaluées à 6 638 millions de dollars plus les placements en instruments dérivés d'actions canadiennes ont rapporté 14,2 pour cent en 2004, par rapport à 26,8 pour cent en 2003 et à 14,4 pour cent pour l'indice repère en 2004. Les actions de sociétés ouvertes non canadiennes d'une valeur de 8 570 millions de dollars et les placements en instruments dérivés d'actions non canadiennes ont procuré un rendement de 11,5 pour cent en 2004, contre 10,7 pour cent pour l'indice repère et un rendement de 20 pour cent en 2003. La conversion en dollars canadiens a réduit le rendement des actions de sociétés ouvertes non canadiennes, même si l'effet négatif a été atténué par notre programme de couverture du risque de change. Vu que les portefeuilles d'actions américaines composent environ la moitié des actions de sociétés ouvertes non canadiennes, leur rendement s'est ressenti de l'appréciation continu du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Les placements sur les marchés privés ont procuré des revenus de placement nets de 104 millions de dollars, comparativement à une perte de 212 millions de dollars en 2003. La Caisse a enregistré un rendement de 12,5 pour cent de son revenu de placement total en 2004, par rapport à un rendement négatif de 13,8 pour cent en 2003 et un rendement de 1,8 pour cent de l'indice repère en 2004. L'amélioration du rendement découle des meilleurs rendements de la Caisse et des placements directs, et de la contre-passation d'un montant de 25 millions de dollars au titre de rajustements de la valeur marchande inscrits au poste de certains placements directs en 2003.

Les biens d'infrastructure ont procuré des revenus de placement nets de 292 millions de dollars, comparativement à une perte de 69 millions de dollars en 2003. La Caisse a affiché un rendement de 31 pour cent de son revenu de placement total en 2004, contre un rendement négatif de 6,5 pour cent en 2003 et un rendement de 1,8 pour cent de l'indice repère en 2004. La hausse des revenus et des rendements de placement reflète des rajustements favorables de la valeur marchande de plusieurs placements.

Les indices repères pour les placements sur les marchés privés et les biens d'infrastructure ont été établis d'après les projets initiaux de placements de croissance dans ces catégories d'actif. Cette phase étant terminée, nous avons établi les indices repères révisés pour l'avenir. Pour 2005, ils sont de 7,6 pour cent pour les placements sur les marchés privés et de 11,8 pour cent pour les biens d'infrastructure.

Notre portefeuille de biens immobiliers a rapporté des revenus de placements nets de 436 millions de dollars, y compris des revenus d'exploitation de 445 millions de dollars après les intérêts débiteurs. Cela se compare à une perte nette sur placements de 124 millions de dollars l'exercice précédent sur des revenus d'exploitation de 400 millions de dollars après les intérêts débiteurs. Les revenus et rendements de l'exercice 2003 se sont ressentis de l'incidence des rajustements négatifs de valeur marchande apportés à la valeur comptable des biens et des titres de créance, d'une réduction de valeur des écarts d'acquisition et d'autres charges calculées relativement aux biens immobiliers totalisant 431 millions de dollars. Le portefeuille de biens immobiliers (capitalisé en partie par un montant de 2 395 millions de dollars en prêts hypothécaires et autres titres de créance) a procuré un rendement de 11 pour cent en 2004, contre un rendement négatif de 3,7 pour cent en 2003 et un rendement de 7,2 pour cent de l'indice repère en 2004.

Rendement à long terme

Le taux de rendement annualisé d'OMERS sur quatre ans (une mesure standard dans le secteur des caisses de retraite) s'est établi à 3,2 pour cent, un niveau nettement inférieur au taux nécessaire à la capitalisation sur quatre ans de 6,4 pour cent. La période de quatre ans de 2001 à 2004 comprend les pertes subies durant le pire effondrement boursier depuis 1929. Dans une perspective à plus long terme, le taux de rendement sur 10 ans jusqu'à la fin de 2004 a été de 9,1 pour cent, alors que le taux nécessaire à la capitalisation est de 6,3 pour cent. Depuis la mise en place de sa politique de gestion active des placements en 1974, la Caisse affiche un taux de rendement annuel composé de 10,2 pour cent. Le taux nécessaire à la capitalisation est de 8,7 pour cent.

CAPITALISATION DU RÉGIME

Un actuaire indépendant évalue chaque exercice la capitalisation du régime en comparant la valeur actuarielle estimative de l'actif placé à la valeur actualisée de toutes les prestations de retraite accumulées par les participants jusqu'à la date de clôture de l'exercice. Le 31 décembre 2004, l'obligation actuarielle estimative relative aux rentes de tous les participants, y compris les survivants (en excluant le passif net lié aux prestations basées sur les pleins salaires), se chiffrait à 37 774 millions de dollars, comparativement à 35 466 millions de dollars l'exercice précédent. L'actif actuariel net du régime de base d'OMERS s'est établi à 36 811 millions de dollars en 2004, contre 35 975 millions de dollars l'exercice précédent, créant un déficit de capitalisation de 963 millions de dollars au 31 décembre 2004, par rapport à un excédent de capitalisation de 509 millions de dollars au 31 décembre 2003.

Le régime à prestations basées sur les pleins salaires a enregistré un déficit de capitalisation estimatif de 137 millions de dollars au 31 décembre 2004, contre un déficit de 63 millions de dollars en 2003.

ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT (DU DÉFICIT)

(en millions de dollars)

	2004	2003
RÉGIME DE BASE		
Excédent au début de l'exercice	509 \$	2 514 \$
Augmentation de l'actif net servant à verser les prestations	3 556	2 587
Évolution de la juste valeur actuarielle rajustée	(2 720)	(2 160)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net servant à verser les prestations	836	427
Moins : Augmentation nette des droits aux prestations	(2 308)	(2 432)
(Déficit) excédent à la fin de l'exercice	(963) \$	509 \$
RÉGIME À PRESTATIONS BASÉES SUR LES PLEINS SALAIRES		
Déficit au début de l'exercice	(63) \$	(58) \$
Évolution de l'actif net	6	1
Moins : Évolution du passif net	(80)	(6)
Déficit à la fin de l'exercice	(137) \$	(63) \$

Les facteurs importants à l'origine du déficit de capitalisation du régime de base sont les suivants :

Amélioration des prestations de retraite

Le coût pour le régime lié à l'amélioration des prestations de retraite, mise en œuvre entre 1998 et 2000, notamment la protection contre l'inflation pouvant atteindre six pour cent par année, l'amélioration des prestations de conjoint et la modification de la formule de coordination OMERS-RPC, s'est établi à 2 200 millions de dollars.

Interruption du versement des cotisations

Une interruption complète du versement des cotisations a été mise en œuvre par suite de l'excédent important en 1998. En vertu de la loi fédérale en vigueur à l'époque, une interruption du versement des cotisations était obligatoire lorsque l'actif actuariel dépassait 110 pour cent du passif. La valeur de l'actif actuariel a touché un sommet de 127 pour cent du passif en 1998, entraînant d'abord une diminution des cotisations, suivie d'une interruption du versement des cotisations pour les employeurs et les participants qui a débuté en août 1998 et a duré jusqu'en décembre 2002. Plus de 5 300 millions de dollars de cotisations qui auraient normalement été versées durant cette période n'ont pas alimenté le régime et n'étaient donc pas disponibles pour placement en raison de l'interruption complète du versement des cotisations. Le versement des cotisations a repris à environ 33 pour cent du niveau normal en 2003 et est retourné à son niveau normal en 2004.

En 2003, le gouvernement fédéral a modifié la *Loi de l'impôt sur le revenu* en réponse aux requêtes soumises par OMERS et d'autres régimes du secteur public. En vertu de la loi modifiée, une interruption partielle du versement des cotisations est enclenchée lorsque l'actif actuariel atteint 110 pour cent du passif et une interruption complète du versement des cotisations n'est obligatoire que lorsque la valeur de l'actif actuariel atteint 125 pour cent du passif. Cette modification permettra à OMERS de mieux gérer les taux de cotisation et devrait améliorer la stabilité de la capitalisation pour les générations futures de participants.

Comptabilisation des pertes imputées dans la réserve de rajustement de la valeur actuarielle

Le déficit de capitalisation du régime de base en 2004 a aussi découlé de la comptabilisation des pertes reportées et amorties dans la réserve de rajustement de la valeur actuarielle en raison des rendements inférieurs à l'hypothèse de taux de rendement actuariel à long terme de 2000 à 2002. Dans le calcul de l'excédent ou du déficit, la juste valeur de l'actif net est lissée afin de réduire la volatilité du rendement de placement sur une seule année. Le lissage est une méthode d'usage courant et acceptée par les actuaires et les autorités de réglementation des retraites pour réduire l'effet de la volatilité à court terme sur la capitalisation des régimes de retraite. Cette méthode «lisse» les sommets et les creux du marché en reportant et en amortissant le rendement, qui est supérieur ou inférieur à l'hypothèse de taux de rendement actuariel à long terme, eu égard à l'actif actuariel sur une période de cinq ans. Le rajustement repose sur la différence entre le rendement réel et l'hypothèse de rendement à long terme (l'inflation plus 4,25 pour cent équivalant à 7,25 pour cent) pour l'exercice en cours en plus des quatre exercices précédents. Cela est conforme à la nature à long terme du régime et aide OMERS à garder le cap sur son objectif de maintenir des taux de cotisation stables, plutôt que de les modifier fréquemment pour refléter le rendement de la Caisse d'un exercice à l'autre.

Le rendement des placements a été positif en 2003 et 2004, sous l'effet de la bonne tenue des marchés boursiers, en particulier au Canada. Les résultats des placements privés d'OMERS se sont aussi améliorés. En conséquence, au 31 décembre 2004, le compte de rajustement de la valeur actuarielle représentant les pertes non comptabilisées totalise maintenant 1 168 millions de dollars, comparativement à 3 888 millions de dollars en 2003 et nettement en deçà de son sommet de 6 048 millions de dollars atteint en 2002.

La valeur estimative actualisée des charges à payer du régime de base à la fin de l'exercice 2004 s'établissait à 37 774 millions de dollars, en hausse de 6,5 pour cent par rapport aux 35 466 millions de dollars de 2003 en raison des intérêts sur les prestations constituées, des prestations de retraite additionnelles gagnées par les participants au régime, de certaines modifications apportées au régime et des hausses salariales plus élevées que prévu des participants.

Perspectives de capitalisation

Compte tenu de la conjoncture actuelle, l'actuaire est d'avis que le déficit de capitalisation du régime de base augmentera à environ 2 500 millions de dollars d'ici la fin de 2005. Les règlements de la province de l'Ontario obligent le régime à prendre des mesures de manière à éliminer un déficit de capitalisation dans un délai de quinze ans, habituellement par une augmentation des cotisations ou une modification des prestations offertes à la remise d'une évaluation actuarielle à l'organisme de réglementation. Aussi, le Conseil a-t-il décidé de relever les taux de cotisation et il compte communiquer sa décision sur cette hausse au printemps 2005.

En 2004, le taux de cotisation de base représentait six pour cent du salaire jusqu'à concurrence de 40 500 dollars et 8,8 pour cent lorsque le salaire est supérieur à ce chiffre. Dans le cas des policiers et des pompiers dont l'âge de retraite normale est de 60 ans et qui représentent environ 12 pour cent des participants à OMERS, le taux appliqué aux salaires jusqu'à concurrence de 40 500 \$ était de 7,3 pour cent et de 9,8 pour cent pour les salaires supérieurs à ce chiffre.

L'actuaire a calculé le déficit de capitalisation en se fondant sur diverses hypothèses économiques et démographiques à long terme. Les hypothèses de rendement des placements ont une incidence sur la valeur projetée de l'actif. Les hypothèses portant sur l'inflation et les hausses de salaire ont une incidence sur la valeur projetée des prestations futures. Le conseil examine les hypothèses de l'actuaire qui sont résumées ci-après :

- Premièrement, l'hypothèse que le taux de rendement nominal annuel et le taux d'actualisation du régime se situent à 7,25 pour cent, pourcentage qui tient compte d'un taux d'inflation annuel de trois pour cent.
- Deuxièmement, l'hypothèse que les salaires des participants augmenteront chaque année d'environ 4,5 pour cent. Ce taux est fondé sur l'inflation plus un facteur lié à l'âge et, s'il y a lieu, un facteur lié aux années de service.

Régime à prestations basées sur les pleins salaires

Du fait de la politique de la cotisation de répartition adoptée pour le régime à prestations basées sur les pleins salaires, l'actif du régime restera peu élevé par rapport au passif. L'actuaire est toutefois d'avis que si le versement des cotisations à la CR se poursuit, les rentrées de fonds annuelles suffiront à couvrir les versements de prestations et l'actif de la CR continuera de croître dans un avenir prévisible. Le passif actuariel du régime à prestations basées sur les pleins salaires a augmenté de 69 millions de dollars en 2003 à 149 millions de dollars à la fin de 2004. Cette hausse était principalement attribuable à une modification de l'estimation des rendements prévus pour tenir compte de l'effet de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique aux régimes régis par une CR.

Prestations de retraite et cotisations

À la fin de 2004, OMERS comptait environ 97 000 participants retraités et survivants qui touchaient des prestations de retraite. Les prestations versées en 2004 ont totalisé 1 498 millions de dollars, en hausse de 142 millions de dollars par rapport à 2003. Cette hausse s'explique par les nouveaux départs à la retraite et le relèvement des prestations en fonction de l'inflation. Les cotisations versées en 2004 se sont établies à 1 409 millions de dollars, contre 446 millions de dollars en 2003. Cette hausse s'explique par la reprise du versement des cotisations aux pleins taux en 2004, après une année de versement au tiers des pleins taux en 2003 et la période d'interruption complète du versement des cotisations d'août 1998 à décembre 2002. En 2004, les prestations de retraite ont été en excédent de 89 millions de dollars des cotisations.

LA POLITIQUE DE RÉPARTITION DE L'ACTIF

Afin de s'acquitter de ses obligations de retraite envers les participants, le régime doit procurer un rendement réel à long terme de 4,25 pour cent (après l'inflation) sur ses placements. Nous élaborons une politique de répartition de l'actif qui cible les catégories d'actif qui, ensemble, ont le plus de chances de procurer les meilleurs résultats. Nous pondérons le profil risque-rendement de chaque catégorie d'actif afin de nous assurer que le rendement compense raisonnablement le risque. En outre, nous investissons dans différentes catégories d'actif et marchés géographiques pour répartir le risque de portefeuille et réduire la volatilité des rendements totaux.

Nous croyons qu'à long terme, une répartition de l'actif qui fait une plus grande place aux placements sur les marchés privés réussit mieux à procurer un rendement suffisant pour satisfaire aux exigences de capitalisation du régime. Comme nous l'avons annoncé en 2003, nous avons l'intention de réduire le pourcentage des placements de la Caisse dans des titres productifs d'intérêts et des actions de sociétés ouvertes au cours des deux à quatre prochaines années, tout en étoffant nos placements sur les marchés privés, en particulier l'infrastructure et les actions de sociétés fermées. Notre politique de répartition de l'actif s'appuie sur des stratégies de placement perfectionnées, comme les stratégies de rendement absolu, la gestion des positions de change et les instruments dérivés.

En 2004, nous avons augmenté de 782 millions de dollars la valeur marchande de nos placements nets en actions de sociétés fermées et en infrastructure et avons légèrement accru nos placements en biens immobiliers. Cependant, étant donné la vigueur des marchés boursiers et le moment opportun de la conclusion de certains placements importants sur les marchés privés, exprimé en pourcentage, le transfert d'avoirs au profit des marchés privés n'a pas été conforme à l'objectif que nous nous étions fixé pour la fin de l'exercice 2004. Pour 2005, nous prévoyons de fortes augmentations de nos placements en infrastructure et en actions de sociétés fermées.

RÉPARTITION DE L'ACTIF

	Au 31 décembre 2004		Cible à long terme
	Actuelle	Cible	
MARCHÉS PUBLICS			
Placements productifs d'intérêts	19,4 %	15,0 %	15,0 %
Obligations à rendement réel	3,5 %	5,0 %	5,0 %
Actions de sociétés ouvertes	58,7 %	58,5 %	42,5 %
	81,6 %	78,5 %	62,5 %
MARCHÉS PRIVÉS			
Actions de sociétés fermées	4,1 %	9,0 %	10,0 %
Infrastructure	3,5 %		15,0 %
Biens immobiliers	10,8 %	12,5 %	12,5 %
	18,4 %	21,5 %	37,5 %

Pour déterminer la répartition de l'actif de la Caisse, OMERS rajuste la valeur marchande de l'actif net lié aux placements selon les états financiers consolidés pour imputer les espèces, les éléments d'actif adossés à des instruments dérivés et les autres éléments d'actif et de passif liés aux placements aux catégories d'actif dans lesquelles OMERS détient des avoirs. L'actif net lié aux placements fondé sur les avoirs selon les états financiers consolidés et après toutes les imputations s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2004			Au 31 décembre 2003		
	Avoirs selon les états financiers	Répartition de l'actif		Avoirs selon les états financiers	Répartition de l'actif	
		Placements	%		Placements	%
MARCHÉS PUBLICS						
Placements productifs d'intérêts	13 809 \$	6 990 \$	19,4 %	15 912 \$	7 255 \$	22,2 %
Obligations à rendement réel	1 266	1 266	3,5 %	872	872	2,7 %
Total des placements productifs d'intérêts	15 075	8 256	22,9 %	16 784	8 127	24,9 %
Actions de sociétés ouvertes	15 208	21 255	58,7 %	13 384	18 764	57,3 %
	30 283	29 511	81,6 %	30 168	26 891	82,2 %
MARCHÉS PRIVÉS						
Actions de sociétés fermées	1 460	1 484	4,1 %	914	912	2,8 %
Infrastructure	2 314	1 283	3,5 %	1 426	1 029	3,1 %
Biens immobiliers	6 898	3 904	10,8 %	6 920	3 877	11,9 %
	10 672	6 671	18,4 %	9 260	5 818	17,8 %
Éléments d'actif liés aux placements	665	—	—	793	—	—
Éléments de passif liés aux placements	(5 438)	—	—	(7 512)	—	—
Actif net lié aux placements	36 182 \$	36 182 \$	100,0 %	32 709 \$	32 709 \$	100,0 %

Gestion de la répartition de l'actif

Nos spécialistes en placement examinent la répartition de l'actif chaque jour pour s'assurer qu'elle est conforme à la politique approuvée. L'équipe principale de gestion des placements passe en revue les changements recommandés en réaction aux conditions du marché. Les spécialistes achètent ou vendent des contrats dérivés sur des titres productifs d'intérêts ou sur des actions pour modifier la répartition de l'actif à court terme. Notre politique de rééquilibrage périodique fait partie de la gestion du risque et nous permet aussi de disposer de liquidités suffisantes pour nous acquitter de nos obligations en matière de prestations de retraite et d'exploitation.

MARCHÉS PUBLICS

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements d'OMERS en obligations, les autres placements productifs d'intérêts et les actions de sociétés ouvertes. Par suite des rendements solides des marchés boursiers, en particulier en décembre 2004, le régime n'a élagué ses avoirs boursiers que légèrement par rapport à l'exercice précédent (81,6 pour cent contre 82,2 pour cent). Nous visons à réduire nos placements en bourse à environ 62,5 pour cent de nos placements totaux au cours des deux à quatre prochaines années.

Placements productifs d'intérêts gérés activement

Les placements productifs d'intérêts conviennent parfaitement aux régimes de retraite qui cherchent à obtenir un rendement à faible risque pour compenser la plus grande volatilité des actions cotées en bourse. Au 31 décembre 2004, les placements productifs d'intérêts ont totalisé 15 075 millions de dollars. Sur ce total, 6 990 millions de dollars (comportant 834 millions de dollars affectés à d'autres catégories d'actif ou répartis entre celles-ci) ont été placés en obligations et débiteures canadiennes, en prêts hypothécaires, en titres de créance privés et en placements à court terme; 1 266 millions de dollars ont été placés en obligations à rendement réel et 5 985 millions de dollars étaient adossés à des éléments d'actif dans le cadre de programmes d'achat d'instruments dérivés qui permettent de faire des placements boursiers.

Au 31 décembre 2004, les placements productifs d'intérêts étaient composés d'obligations du gouvernement fédéral, d'obligations provinciales, d'une combinaison de prêts hypothécaires commerciaux, industriels et résidentiels multi-logements, d'obligations à rendement réel émises par les gouvernements, d'obligations de sociétés de qualité institutionnelle, de placements privés et de quasi-espèces à court terme. Quelque 18 pour cent des prêts hypothécaires et des placements privés sont garantis par des organismes gouvernementaux comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Au cours des dix dernières années, les placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, ont enregistré un rendement annualisé de neuf pour cent, incluant les gains en capital, dans un contexte de taux d'intérêt en baisse. Vu les rendements actuels plus modestes, nous ne prévoyons pas que ces éléments d'actif rapporteront de tels rendements.

Les titres de créance privés émis à d'autres investisseurs institutionnels au cours des exercices antérieurs par l'intermédiaire des activités immobilières d'OMERS comprennent une créance de 500 millions de dollars émise en novembre 2002 et une créance de 500 millions de dollars émise en avril 2003 sous forme de débentures, ainsi que notre programme d'effets commerciaux d'une valeur de 285 millions de dollars. Ces émissions, ainsi que nos autres facilités de crédit, sont possibles grâce à notre cote de crédit triple «A» accordée par les principales agences de cotation des titres, et nous assurent un financement stable et à faible coût pour l'achat de biens immobiliers dans nos portefeuilles d'infrastructure et de biens immobiliers.

Actions de sociétés ouvertes

Les placements de 6 638 millions de dollars d'OMERS en actions de sociétés canadiennes ouvertes et de 8 570 millions de dollars en actions de sociétés ouvertes non canadiennes comprennent à la fois des portefeuilles à gestion active et à gestion quantitative. Les placements en actions de sociétés ouvertes comprennent aussi 5 908 millions de dollars de placements correspondant à des instruments dérivés et à l'affectation de 139 millions de dollars d'actifs et de passifs liés aux placements.

Portefeuilles d'actions à gestion active

Le portefeuille d'actions canadiennes à gestion active affichait un actif de 5 769 millions de dollars en 2004 et était composé d'environ 200 titres de sociétés cotées en bourse. Nous privilégions les entreprises qui présentent une direction solide et possèdent un plan d'affaires clair, en nous tenant à l'écart des occasions d'achat de titres de qualité inférieure qui peuvent procurer un rendement intéressant à court terme, mais qui manquent d'endurance.

Nos spécialistes des placements sont des investisseurs axés sur la valeur qui achètent les actions de sociétés rentables et bien gérées, capables de procurer des rendements fiables à long terme. Ils choisissent par exemple des entreprises qui devraient prendre de la valeur par suite d'acquisitions synergiques ou qui présentent un avantage concurrentiel dans leur secteur. Dans le cadre des directives approuvées de répartition d'actif, nos spécialistes des placements ont toute latitude pour profiter des occasions à court terme susceptibles de relever la valeur du portefeuille. En moyenne, nous achetons ou vendons chaque année jusqu'à 20 pour cent de l'actif du portefeuille.

Les actions américaines pourraient représenter jusqu'à dix pour cent de notre portefeuille de base à gestion active, ce qui nous permettra d'acquérir des titres de sociétés de secteurs économiques sous-représentés au Canada, comme les sociétés pharmaceutiques ou les banques régionales américaines qui présentent des multiples cours-bénéfice et un profil de rendement différents de ceux des banques canadiennes.

Nos placements étrangers de 6 958 millions de dollars se composaient d'actions d'environ 1 300 sociétés établies aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe, en Extrême-Orient et dans les marchés émergents. En participant ainsi aux diverses économies mondiales, nous augmentons la diversification de notre portefeuille et réduisons le risque global.

Nos portefeuilles d'actions étrangères sont gérés activement par 17 firmes de gestion de placements spécialisées dans les marchés régionaux et nationaux. Notre orientation vers les mandats mondiaux permet aux gestionnaires d'attribuer une répartition plus importante par pays, par secteur ou par capitalisation lorsqu'ils croient possible d'obtenir des rendements supérieurs. En 2004, nous avons retenu les services de deux nouveaux gestionnaires de placements internationaux et avons accru notre financement à l'égard de plusieurs gestionnaires retenus lors d'exercices antérieurs.

RENDEMENTS ET INDICES REPÈRES

	2004		2003	
	Taux de rendement	Indice repère	Taux de rendement	Indice repère
Placements canadiens productifs d'intérêts	7,5 %	6,8 %	7,0 %	6,5 %
Obligations à rendement réel	17,6 %	17,5 %	13,4 %	13,3 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	14,2 %	14,4 %	26,8 %	27,5 %
Actions de sociétés ouvertes non canadiennes	11,5 %	10,7 %	20,0 %	19,0 %
Actions de sociétés fermées	12,5 %	1,8 %	-13,8 %	4,6 %
Infrastructure	31,0 %	1,8 %	-6,5 %	4,6 %
Biens immobiliers	11,0 %	7,2 %	-3,7 %	7,1 %
Total de la Caisse	12,1 %	9,9 %	12,7 %	15,5 %

Portefeuilles d'actions à gestion quantitative

Nos spécialistes des placements obtiennent des rendements plus élevés et moins volatils à partir des indices du marché en ayant recours à des stratégies de gestion active à faible risque, notamment l'utilisation de swaps sur indice boursier, les opérations d'arbitrage et l'anticipation des variations dans la composition des indices. À l'aide de l'analyse technique et de la modélisation mathématique, nous mettons en œuvre ces stratégies, appelées gestion quantitative, dans le cas des portefeuilles suivants :

- un portefeuille à gestion active de 568 millions de dollars et un portefeuille de dérivés de 1 015 millions de dollars basés sur l'indice composé S&P/TSX de la Bourse de Toronto et qui permet de prendre des participations importantes dans des sociétés canadiennes;
- un portefeuille à gestion active de 301 millions de dollars et un portefeuille de dérivés de 106 millions de dollars basés sur l'indice S&P/TSX 60 composé des 60 titres les plus liquides au Canada, représentant 75 pour cent de la capitalisation de la Bourse de Toronto;
- un portefeuille à gestion active de 1 256 millions de dollars basé sur l'indice Russell 1000 composé de sociétés américaines, diversifié par valeur de capitalisation et secteur économique; et
- un portefeuille à gestion active de 356 millions de dollars et un portefeuille de dérivés de 2 585 millions de dollars basés sur l'indice S&P 500 composé des actions des sociétés américaines les plus importantes et présentant les meilleures liquidités;
- divers portefeuilles de dérivés totalisant 2 202 millions de dollars qui donnent une exposition diversifiée aux principaux indices boursiers du monde entier.

MARCHÉS PRIVÉS

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers. Conformément à notre politique de répartition de l'actif, nous avons étoffé nos avoirs sur les marchés privés à environ 18 pour cent du total des placements en 2004 et nous visons à porter ce pourcentage à quelque 37,5 pour cent au cours des quatre prochaines années.

Dans le but de favoriser une telle modification de la répartition de l'actif, nous avons restructuré une partie de nos activités de gestion des placements afin de placer les services de montage et de gestion des placements sur les marchés privés sous l'égide d'OMERS. Avant février 2004, les placements immobiliers et en infrastructure étaient gérés par Borealis Capital Corporation, société dans laquelle OMERS détenait une participation minoritaire. En février 2004, nous avons acquis la participation dans Borealis Capital Corporation que nous ne possédions pas déjà à un coût total de 49,9 millions de dollars. Après comptabilisation d'un rajustement eu égard aux espèces et autres éléments d'actif acquis lors de l'opération, OMERS récupérera le coût net environ un an après la date d'achat grâce à l'élimination des frais de gestion des éléments d'actif de tiers, aux synergies reliées aux frais généraux et à la hausse des revenus. Nous avons inclus dans les états financiers consolidés les résultats des activités de Borealis Capital Corporation à partir de la date d'achat.

Après l'acquisition, OMERS a effectué une réorganisation interne pour assurer la gestion optimale des ressources relatives à nos catégories d'actif sur les marchés privés, soit les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers. Nous avons créé OMERS Capital Partners pour gérer les placements en actions de sociétés fermées; Borealis Infrastructure se consacrera à sa mission originale de gestionnaire dominant de biens d'infrastructure au Canada; et Groupe immobilier Oxford a assumé la direction de toutes les activités immobilières d'OMERS.

Actions de sociétés fermées

Les actions de sociétés fermées sont des actions ou titres participatifs apparentés à des actions de sociétés qui ne sont normalement pas cotés en bourse. OMERS s'intéresse à ces placements, parce que l'histoire enseigne qu'ils procurent à long terme des rendements supérieurs à ceux des actions cotées en bourse. En général, la période de détention des actions de sociétés fermées est de cinq à dix ans.

Notre stratégie de placement en actions de sociétés fermées prend deux formes. D'une part, nous investissons en tant que commanditaire dans un fonds géré par des spécialistes externes qui ont fait la preuve de leur capacité de surpasser systématiquement leurs pairs à long terme dans la sélection des sociétés émettrices. En général, les relations que nous établissons nous permettent aussi d'établir une stratégie de coinvestissement, grâce à laquelle nous pouvons faire un placement direct additionnel dans une société émettrice, en plus du placement fait par la société en commandite. Ces placements à titre de commanditaire ou de coinvestisseur ou les deux, sont normalement inférieurs à 100 millions de dollars et excluent le capital-risque de phase de démarrage. L'objectif de ce programme est de faire en sorte qu'OMERS soit considéré comme un partenaire de choix des gestionnaires de placements de haut calibre et, en conséquence, récolte des rendements supérieurs. Comme exemple de ces types de placements, mentionnons nos placements dans des fonds gérés par Texas Pacific Group, General Motors Investment Corp. et TD Capital.

Notre deuxième stratégie de placement en actions de sociétés fermées consiste à faire des placements directs de concert avec d'autres investisseurs institutionnels, le personnel d'OMERS assumant le repérage des occasions, le contrôle préalable, la structuration de l'accord et la direction ou codirection du consortium d'investisseurs. Ces placements dans des sociétés ayant atteint une maturité sont généralement inférieurs à 200 millions de dollars et excluent le capital-risque de phase de démarrage.

À l'heure actuelle, nous détenons des placements dans des sociétés fermées d'une valeur de 1 460 millions de dollars, soit quatre pour cent des placements nets totaux, dont une tranche de 50 pour cent est gérée par environ 40 gestionnaires de placements externes au Canada, aux États-Unis et en Europe de l'Ouest. Nous investissons directement la tranche restante de 50 pour cent dans des sociétés. Nous visons à porter la part des placements dans des sociétés fermées à environ dix pour cent des placements totaux de la Caisse d'ici trois ou quatre ans.

En 2004, les placements en actions de sociétés fermées ont augmenté de 914 millions de dollars à 1 460 millions de dollars en raison de l'augmentation des placements dans des fonds et de nos placements directs dans Affinia Group, Maax Holdings, Faiveley Transport, Honsel International Technologies et Cookie Jar Group (anciennement Cinar).

Placements en infrastructure

Les placements en infrastructure, en particulier dans les secteurs réglementés par l'État, peuvent procurer des rendements de placement fiables qui dépassent ceux des marchés publics. Chaque placement nécessite habituellement l'engagement de capitaux pendant une période d'au moins quinze à vingt ans. En général, ces placements procurent des rentrées de fonds soutenues d'année en année, ce qui répond parfaitement à nos obligations à long terme en matière de prestations de retraite.

Par l'entremise de Borealis Infrastructure, OMERS est devenu un leader canadien du secteur des infrastructures. Nos avoirs sont composés de placements en actions, majoritaires ou minoritaires, faits avec d'autres investisseurs pouvant être des caisses de retraite, des sociétés et des gouvernements. Au 31 décembre 2004, nous avions placé environ 2 314 millions de dollars dans des projets d'infrastructure, et avons engagé un montant additionnel de 900 millions de dollars.

Notre participation de 31 pour cent dans le cadre d'une société en commandite dans les installations nucléaires de Bruce Power, qui fournissent environ 15 pour cent de l'électricité de l'Ontario, représente notre placement le plus important, soit environ 30 pour cent de nos placements en infrastructure. Nous avons aussi investi dans un réseau d'oléoducs qui exporte le pétrole brut de l'Alberta vers les États-Unis et approvisionne des raffineries dans six États de l'ouest et du centre-ouest américain. Nous détenons une participation dans le pont de la Confédération, qui relie l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, aux termes d'un accord de concession conclu avec le gouvernement fédéral, qui court jusqu'en 2032. Nous avons fourni le financement du tunnel de Detroit River dans l'attente de son réaménagement, dans le respect de l'environnement, en couloir commercial à haute vitesse pour les trains et camions entre Windsor et Detroit, le plus important couloir commercial au monde. Nous détenons aussi une participation importante dans Enwave Energy Corporation, société propriétaire du service de refroidissement en eau profonde le plus important au monde et qui offre un service de climatisation respectueux de l'environnement au cœur des immeubles à bureaux du centre-ville de Toronto.

En août 2004, un consortium formé d'OMERS, du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et de Scottish and Southern Electric a été choisi pour acquérir les réseaux de distribution de gaz de l'Écosse et du Sud de l'Angleterre de National Grid Transco plc. OMERS détient une participation de 25 pour cent dans le consortium. Ce placement aura une valeur totale d'environ 7,5 milliards de dollars (3,162 milliards £). OMERS investira un montant approximatif de 700 millions de dollars (280 millions £). Une créance d'une tierce partie financera environ les deux tiers du placement total. Le réseau combiné de l'Écosse et du Sud de l'Angleterre comprend quelque 73 000 kilomètres de conduites à gaz desservant environ 5,6 millions de clients. Cette transaction devrait être conclue vers le milieu de 2005.

Biens immobiliers

Groupe immobilier Oxford est responsable de l'exécution de notre stratégie visant à bâtir une entreprise d'envergure mondiale dans le secteur des biens immobiliers. Dans le cadre de cette stratégie, nous mettons l'accent sur la propriété et la gestion de biens immobiliers d'envergure et de qualité supérieure, diversifiés par type d'immeubles et marché géographique. Les placements immobiliers de cette nature procurent des rentrées de fonds fiables, ce qui nous aide à payer les coûts associés aux prestations courantes à régler. En outre, des biens immobiliers bien entretenus s'apprécient au fil du temps au rythme de l'inflation, compensant ainsi le risque d'inflation lié aux prestations de retraite.

Au 31 décembre 2004, notre portefeuille était composé de 91 biens immobiliers au Canada (62 immeubles à bureaux, 13 centres commerciaux, sept immeubles industriels, six immeubles d'habitation et trois terrains à bâtir) ayant une superficie totale de 47 millions de pieds carrés et comptant 2380 unités de logement. La valeur marchande actuelle de ces biens immobiliers s'établit à 6 618 millions de dollars. Cela représente la pondération suivante: immeubles à bureaux 64 pour cent, centres commerciaux 28 pour cent, immeubles industriels trois pour cent, immeubles d'habitation quatre pour cent et terrains à bâtir un pour cent. De plus, Oxford gère un portefeuille de titres et de fonds de placement immobilier de sociétés fermées et ouvertes d'une valeur de 280 millions de dollars. Le portefeuille de biens immobiliers est financé au moyen d'une créance à long terme de 2395 millions de dollars.

Le portefeuille d'immeubles à bureaux d'Oxford est diversifié géographiquement dans sept grands marchés urbains du Canada. La concentration la plus importante est à Toronto (soit environ 60 pour cent de la valeur marchande du portefeuille d'immeubles à bureaux) et comprend les biens immobiliers suivants: Royal Bank Plaza, BCE Place (participation de 50 pour cent), Metro Centre et Waterpark Place. Les autres grands centres urbains sont Calgary, Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Ottawa et Montréal.

Le portefeuille d'immeubles commerciaux comprend 13 centres commerciaux, principalement des centres super-régionaux et régionaux, d'une superficie totale de 12,5 millions de pieds carrés, situés dans tout le Canada mais surtout à Toronto. Parmi les biens les plus importants, mentionnons une participation de 50 pour cent dans le centre commercial Yorkdale, le centre commercial Square One, le Scarborough Town Centre et le Oshawa Centre.

AUTRES STRATÉGIES DE PLACEMENT

Dans le but de mieux gérer le risque et d'accroître le rendement de l'actif total de la Caisse, nous recourons à différentes stratégies qui visent à atténuer les risques non compensés : la gestion du risque lié aux fluctuations de change et l'utilisation des instruments dérivés.

Gestion des positions de change

Nous recourons à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change relatif aux devises autres que le dollar canadien, couvrir le risque de change et effectuer activement des opérations de change afin d'obtenir des rendements. Au 31 décembre 2004, un montant d'environ 14 100 millions de dollars, soit 39 pour cent de l'actif d'OMERS avant la gestion des positions de change, était exposé au risque de change. Notre principale stratégie de gestion des positions de change couvre 50 pour cent du risque lié à 13 devises importantes, ce qui réduit leur volatilité par rapport au dollar canadien. Nos programmes de gestion des positions de change ont produit un revenu de 280 millions de dollars en 2004, en baisse de 483 millions de dollars par rapport à 2003, parce que l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain et aux autres devises a été beaucoup moins forte en 2004 qu'en 2003.

Programmes de gestion active des instruments dérivés

Dans le cadre de ces programmes, nous gérons un portefeuille spécialisé de base d'une valeur de 4 926 millions de dollars, dont la valeur nominale représente environ 13,6 pour cent des placements nets de la Caisse. Ce portefeuille utilise des contrats dérivés pour reproduire des rendements d'indices d'actions non canadiennes. Ces placements en actions non canadiennes complètent les portefeuilles d'actions mondiales gérés par des spécialistes internes et externes. Nous achetons et vendons en outre des options sur actions afin d'améliorer les rendements et d'atténuer le risque lié à notre portefeuille d'actions canadiennes à gestion active.

En vue d'obtenir des rendements supérieurs, nous concluons des contrats financiers, comme les swaps, qui procurent le rendement rapporté par des indices sur obligations, actions ou autres plutôt que sur des placements en espèces, lorsque nous le jugeons approprié. Nous investissons l'argent nécessaire au soutien des contrats dans des titres de créance qui produisent un revenu qui dépasse le montant gagné à l'égard de l'obligation contractée en vertu du swap.

Les instruments dérivés sont des produits efficaces en matière de coût et de risque pour faire fructifier l'argent affecté à des placements éventuels dans des biens importants, comme les biens immobiliers, l'infrastructure ou les actions de sociétés fermées. Les instruments dérivés nous permettent aussi de rééquilibrer la composition de l'actif total de la Caisse, ou la composition de l'actif d'une catégorie d'actif, à court préavis pour tenir compte des fluctuations du marché.

L'exposition au risque de crédit relative aux produits dérivés est le montant impayé à recevoir de contreparties. Nous suivons des politiques de gestion du risque axées sur une prudence extrême et limitons l'exposition au risque de crédit à moins de cinq pour cent de l'actif total de la Caisse. À la fin de l'exercice 2004, l'exposition au risque de crédit se situait à 0,5 pour cent de l'actif total, ou 194 millions de dollars, toutes les contreparties devant avoir une cote de solvabilité d'au moins «A».

FACTEURS INFLUANT SUR LES RÉSULTATS FUTURS

De nombreux facteurs auront une incidence sur le rendement futur de la Caisse. Nous prévoyons que la conjoncture, la politique monétaire des banques centrales et les modifications des lois et règlements touchant les placements d'OMERS constitueront les facteurs les plus importants.

Conjoncture dans les régions où nous faisons des placements

Nous faisons des placements au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. La conjoncture dans les régions géographiques où nous faisons des placements a une incidence importante sur nos revenus. Cette conjoncture est déterminée par les taux d'intérêt à court et à long terme, le taux d'inflation, les fluctuations des marchés financiers et des titres de créance, les taux de change, la vigueur de l'économie et le niveau de nos placements dans une région précise.

Politique monétaire

Les politiques monétaires des banques centrales influent sur les conditions générales des affaires dans les régions où nous faisons des placements. Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale des États-Unis sont celles qui ont l'incidence la plus marquée sur nos activités. Les modifications du niveau général des taux d'intérêt ont des effets directs sur nos revenus de placement en raison des intérêts que nous gagnons sur les nouveaux placements productifs d'intérêts et de la valeur des placements existants. Les fluctuations des taux d'intérêt à long terme ont aussi un impact sur la valeur de notre passif actuariel. Les changements de politique monétaire et les variations des marchés financiers sont des facteurs hors de notre contrôle difficiles à prévoir ou à anticiper.

Modifications des lois et règlements

Divers gouvernements et organismes de réglementation ont adopté des lois et règlements pour protéger les intérêts financiers et autres des participants à OMERS. Les modifications aux lois et règlements, y compris les changements apportés à leur interprétation ou mise en application, pourraient avoir une incidence sur OMERS en limitant ou en améliorant notre capacité de faire des placements et de recueillir des cotisations.

Le budget fédéral de février 2005 a proposé l'élimination du plafond des placements en biens étrangers détenus par les caisses de retraite qui était de 30 pour cent. Si cette proposition est adoptée, OMERS disposera d'une plus grande capacité d'optimisation de la valeur en profitant davantage des occasions qui s'offriront hors du Canada.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE : NOS ATTENTES D'AUTRUI

OMERS s'efforce d'appliquer les meilleurs principes de gouvernance à sa propre gestion et n'en attend pas moins des sociétés dans lesquelles il fait des placements.

OMERS est propriétaire véritable d'actions de plus de 2 000 sociétés cotées en bourse dans le monde entier et préfère investir dans des sociétés régies par des administrateurs qui comprennent qu'ils ont pour obligation première d'agir dans l'intérêt des actionnaires en s'assurant que la direction a adopté une stratégie mûrement réfléchie visant la croissance de l'entreprise, l'efficacité de son exploitation et sa rentabilité à long terme. OMERS est convaincu que les sociétés dotées d'une gouvernance d'entreprise rigoureuse sont dans l'ensemble mieux en mesure de créer de la valeur pour les actionnaires.

Le vote par procuration est un instrument précieux pour une caisse de retraite. OMERS exerce ses droits de propriété en votant diligemment par procuration pour optimiser la valeur à long terme de ses placements. Nos lignes directrices sur le vote par procuration (*Proxy Voting Guidelines*) précisent la politique d'OMERS relative aux questions de gouvernance d'entreprise et indiquent nos intentions de vote probables portant sur des questions particulières. Nous examinons la qualité de la gouvernance globale de la société avant de décider si nous allons voter pour ou contre des propositions particulières. Nous votons contre les propositions qui, selon nous, auront un effet de dilution sur la valeur actionnariale.

Nos lignes directrices et décisions de vote sur des propositions importantes de sociétés canadiennes sont indiquées sur notre site Internet www.omers.com.

DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE PRÉOCCUPANTES

En 2004, OMERS a voté 17 821 fois mondialement lors de 2 280 assemblées d'actionnaires. Au Canada, OMERS a voté 2 031 fois lors de 287 assemblées d'actionnaires. Hors du Canada, OMERS a voté 15 790 fois lors de 1 993 assemblées d'actionnaires. Voici quelques-unes des questions d'entreprise problématiques sur lesquelles nous avons voté en 2004 :

Régimes d'options d'achat d'actions

Nous avons exprimé notre opposition aux tentatives de la part de dirigeants d'entreprise visant à élargir leur régime d'options d'achat d'actions, à changer le prix des options

existantes lorsque le prix d'exercice est trop élevé pour qu'ils puissent gagner de l'argent à court terme et à attribuer des options aux administrateurs. Les options d'achat d'actions excessives diluent la valeur de nos placements, favorisent les enrichissements abusifs par les cadres et, dans le cas des administrateurs, elles les incitent à faire coïncider leurs intérêts avec ceux de la direction et non avec ceux des actionnaires. OMERS a voté contre près de 80 pour cent des propositions relatives aux régimes d'options d'achat d'actions en 2004.

Indépendance des administrateurs

L'absence d'administrateurs complètement indépendants siégeant aux comités de vérification, de la rémunération et des candidatures continue à poser un problème de gouvernance. OMERS s'est abstenu de voter plusieurs fois lorsque les candidats proposés pour ces comités n'étaient pas indépendants de la direction.

Vérificateurs

Les cabinets comptables dont les services sont retenus pour vérifier les états financiers continuent de toucher des honoraires proportionnellement élevés pour des services de consultation. Cette pratique est inacceptable et nous avons exprimé nos inquiétudes en nous abstenant de voter pour de nombreux administrateurs membres de comités de vérification ou en votant contre la ratification du vérificateur externe proposée par la société.

Assiduité insuffisante

OMERS s'est abstenu de voter plusieurs fois en faveur d'administrateurs en raison de leur manque d'assiduité aux réunions du conseil. Les administrateurs devraient consacrer suffisamment de temps à la supervision de la direction et à d'autres fonctions fiduciaires en étant présents à toutes les réunions régulières du conseil.

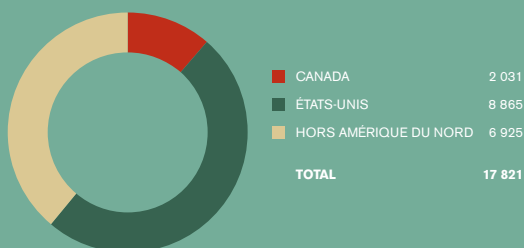
Information plus complète

OMERS considère que les actionnaires ont le droit de connaître les activités de leur société et leur impact potentiel sur la valeur actionnariale. Nous avons été favorables à plusieurs propositions d'actionnaires en 2004 demandant des informations plus complètes de la part des sociétés. L'éventail de ces propositions a été très vaste et comprenait notamment une demande d'information plus complète sur les arrangements de rémunération de la haute direction, les prestations de retraite et sur les questions d'environnement.

Propositions des actionnaires relatives à la rémunération

OMERS a aussi été favorable aux propositions des actionnaires relatives à la rémunération. D'une manière générale, ces propositions demandaient que la rémunération incitative soit liée au rendement. OMERS considère que la rémunération incitative devrait être conçue de façon à récompenser la réalisation d'objectifs de rendement prédéterminés sur plusieurs années et qu'elle ne devrait pas servir à récompenser la médiocrité, l'échec ou le rendement à court terme.

VOTES PAR PROCURATION EN 2004



GOVERNANCE DU CONSEIL

ANTÉCÉDENTS DE LEADERSHIP EN GOVERNANCE DE RÉGIME DE RETRAITE

Au fil de ses 43 années d'existence, OMERS a toujours amélioré et fait évoluer ses pratiques de gouvernance. Pour que perdurent nos quatre décennies d'antécédents de fidélité à notre promesse, le mieux est de pouvoir compter sur une gouvernance de régime de retraite efficace. Voici plusieurs nouvelles mesures de gouvernance mises en œuvre par OMERS ces dernières années.

- Les administrateurs d'OMERS reçoivent obligatoirement une formation sur le fonctionnement et la gouvernance du Conseil, ils participent à des séminaires et conférences pertinentes et disposent d'un budget annuel de formation.
- Le Conseil a créé deux sous-comités, l'un de vérification en 1998 et l'autre de la gouvernance, en 1999.
- Il y a cinq ans, le Conseil a mis en place un programme d'auto-évaluation recourant à des conseillers externes pour examiner sa propre efficacité et les améliorations nécessaires. Des sondages ont été faits en 1999, 2001 et 2003. Le programme est à l'origine de plusieurs améliorations de la gouvernance d'OMERS :
 - Un cadre de gestion du risque d'entreprise pour identifier, gérer et surveiller le risque.
 - Un cadre de gouvernance d'entreprise et de surveillance précisant le rôle du Conseil en matière d'approbation des stratégies et politiques pour chaque secteur d'activité fondamental, et précisant les rapports à recevoir pour que le Conseil puisse assurer une surveillance appropriée.
 - En 2002, OMERS a été le premier organisme à adopter des directives rigoureuses d'indépendance du vérificateur en séparant les fonctions de vérification et les fonctions non liées à la vérification. Il est interdit au cabinet comptable qui fournit les services de vérification des états financiers de rendre d'autres services de consultation.
 - En 2003, le Conseil a approuvé le Code de déontologie et de conduite professionnelle qui regroupe les politiques en place et comprend de nouvelles exigences. Elles s'appliquent au personnel d'OMERS et aux membres du Conseil qui doivent confirmer leur conformité chaque année.

MESURES DE GOUVERNANCE PRISES EN 2004

À la demande du Conseil, OMERS a créé des postes de cadres de services juridiques et de vérification pour renforcer les capacités d'information et de reddition de comptes.

Le Conseil a créé un comité spécial chargé d'examiner ses propres processus de gouvernance et sa structure. Le comité s'est penché sur les moyens d'améliorer l'utilisation efficace du temps du Conseil pour favoriser des discussions plus poussées sur les enjeux stratégiques fondamentaux, et pour préciser et définir les rôles et mandats du Conseil, des comités permanents et du personnel d'OMERS.

Le rapport et les recommandations du comité ayant été approuvés en novembre 2004, le Conseil a adopté les pratiques de gouvernance suivantes :

- Création de nouveaux comités des ressources humaines et de la gouvernance, et adoption des lignes directrices sur la composition de chacun des cinq comités permanents.
- Élargissement du programme de formation du Conseil pour inclure l'obligation d'agrément des administrateurs par le Directors College placé sous la codirection du Conference Board du Canada et de l'Université McMaster. Ce cours porte notamment sur le guidage de l'orientation stratégique et des risques; la surveillance de la stratégie financière, des risques et de l'information; le guidage du rendement humain et la gestion du risque d'entreprise.
- Adoption d'une disposition qui permet aux présidents et vice-présidents du Conseil d'être élus pour un deuxième mandat afin de favoriser la continuité.

Mandat du Conseil

À titre de fiduciaire, le Conseil d'OMERS agit de bonne foi en prenant en compte les meilleurs intérêts du régime dans son ensemble. Le mandat du Conseil d'OMERS est énoncé dans la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et ses *Règlements*. Ses responsabilités comprennent :

- l'établissement de l'orientation stratégique d'OMERS,
- l'affectation des ressources financières,
- la recommandation des modifications à apporter à la conception du régime (sous réserve d'approbation par le gouvernement provincial),
- la détermination de la répartition de l'actif placé, l'approbation des taux de cotisation, la surveillance de l'efficacité organisationnelle et l'établissement de la politique de rémunération des cadres.

MEMBRES DU CONSEIL D'OMERS



RICK MILLER



BILL RAYBURN



PETER ROUTLIFF



MARIANNE LOVE



BRIAN O'KEEFE



JOHN SABO

CONSEILLERS DU CONSEIL

Actuaires

Watson Wyatt Worldwide

Vérificateurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Conseillers juridiques

Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l.

Dépositaire principal

State Street Canada Inc.

Conseiller médical

Dr D. Lewis

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS
JANVIER 2005

Bill Rayburn

Comté de Middlesex

Marianne Love

Association des municipalités de l'Ontario

Frederick Biro, président

Commission des services policiers de Peel

John Sabo

Conseil scolaire catholique du district de York

Michael Power

Municipalité de Greenstone

Ann Mulvale

Maire d'Oakville



DAVID CARRINGTON



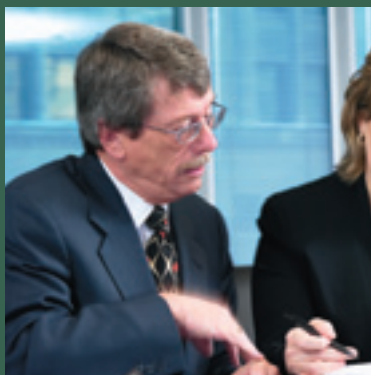
DAVID KINGSTON



DICK MCINTOSH



FREDERICK BIRO



MICHAEL POWER



ANN MULVALE

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉS JANVIER 2005

Rick Miller
Ontario Professional Fire Fighters Association

Brian O'Keefe
Syndicat canadien de la fonction publique

David Carrington
Syndicat canadien de la fonction publique

Dick McIntosh
Participant retraité

David Kingston
York Regional Police

Peter Routliff
Fraternité Internationale des Ouvriers
en Électricité

REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

À pourvoir

Composition du Conseil

OMERS est régi par 13 administrateurs : six représentants des employés comprenant un participant retraité, six représentants des employeurs et un représentant du gouvernement provincial.

Les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement de l'Ontario, en principe pour un maximum de deux mandats de trois ans.

Ce modèle est efficace parce que les employeurs et les employés sont également responsables des cotisations versées au régime, ainsi que du partage des gains et pertes de capitalisation. Les représentants du Conseil se concentrent sur ce qui importe : des rendements de placement capables de fournir un revenu de retraite fiable à nos participants, des prestations concurrentielles à un coût raisonnable et des services de retraite bien adaptés.

Assiduité des membres du Conseil

L'assiduité des membres du Conseil en 2004 a été de 96 pour cent.

Indépendance du Conseil

Le Conseil nomme le directeur général qui n'en est pas membre et il évalue son rendement chaque année. La gestion des affaires courantes d'OMERS est déléguée au directeur général.

Le Conseil nomme aussi le vérificateur externe, le dépositaire principal et l'actuaire, et il a accès à des conseils juridiques indépendants. Le Conseil tient périodiquement des réunions à huis clos auxquelles aucun dirigeant ne participe. Le Conseil tient chaque année deux séances de planification stratégique et impose à la direction d'élaborer un plan de plusieurs années à l'égard duquel elle devra ensuite rendre des comptes. Le Conseil sollicite les services d'experts-conseils externes pour l'administration du régime et les placements de la Caisse; ils aident les membres du Conseil à s'acquitter de leurs responsabilités de surveillance.

Reddition de comptes et information

OMERS communique diligemment aux participants au régime et aux employeurs l'information sur la gestion et le placement de leurs cotisations. Le Conseil tient deux réunions chaque année avec les participants au régime et reste régulièrement en contact par divers moyens : consultations avec les groupes d'intéressés sur les questions fondamentales, rapport annuel, site Internet, bulletins réguliers, relevés de prestations, présentations et correspondance. Dans le cadre de son engagement en matière d'information, le Conseil développera en 2005 l'information sur la gouvernance du Conseil qu'OMERS indique sur son site Internet et fournira, à l'issue de ses réunions, un résumé des décisions qu'il aura prises.

Comités du Conseil

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Conseil compte cinq comités permanents :

Comité des placements (comité plénier)

Il approuve la politique de répartition de l'actif, et examine et approuve la politique et les objectifs de placement, ainsi que les principales décisions de placement.

Comité de retraite

Il examine les évaluations actuarielles, prévoit les mesures de stabilisation des taux de cotisation, examine les modifications apportées aux prestations du régime et supervise la politique d'administration des retraites.

Comité de vérification

Il s'entretient avec les vérificateurs interne et externe et approuve leur stratégie annuelle de vérification. Il examine les états financiers vérifiés et l'efficacité des systèmes de contrôle interne d'OMERS.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Il examine les politiques des ressources humaines, et la rémunération et le rendement des cadres.

Comité de la gouvernance

Il examine le mandat du Conseil et de ses comités, évalue les programmes d'orientation et de formation du Conseil, et examine sa composition et les compétences à exiger des membres du Conseil.

Modèle de gouvernance des répondants d'OMERS

OMERS est un régime d'employeurs, syndicats/associations multiples et le gouvernement de l'Ontario en est le répondant. En 2002, OMERS a recommandé au gouvernement que la gouvernance du régime soit transférée du gouvernement à un nouveau comité des répondants composé de représentants des répondants du régime, comité qui serait responsable de la conception globale du régime. Le Conseil resterait l'administrateur du régime et superviserait toujours les placements et l'administration du régime dans l'intérêt de tous les bénéficiaires.

Le gouvernement n'a pas encore agi suite à cette recommandation, mais OMERS et de nombreux intéressés continuent d'être favorables à la modification du modèle global de gouvernance du régime. La décision de modifier la gouvernance d'OMERS appartient au gouvernement. Entre-temps, le Conseil d'OMERS continue d'administrer le régime dans l'intérêt de ses participants.

OPINION ACTUARIELLE

OPINION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2004 POUR LE CONSEIL DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE L'ONTARIO

La plus récente évaluation actuarielle des prestations du régime de retraite agréé prévues en vertu du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (le «régime de base») a été effectuée au 31 décembre 2004 à partir de la méthode actuarielle de répartition des prestations avec projection de salaires. Cette évaluation avait pour but de déterminer le niveau de provisionnement du régime de base au 31 décembre 2004 et de vérifier si le barème permanent des cotisations peut maintenir le régime de base dans des conditions actuarielles et financières satisfaisantes.

Les résultats de cette évaluation actuarielle du régime de base ont révélé un passif actuariel total sur une base de continuité de 37 774 millions de dollars relativement aux prestations accumulées pour services accomplis jusqu'au 31 décembre 2004. À cette date, la valeur actuarielle de l'actif était de 36 811 millions de dollars, indiquant un déficit actuariel sur une base de continuité de 963 millions de dollars. À notre avis, d'après les provisions actuelles pour les prestations, les taux de cotisation prévus qui sont prescrits par les Règlements d'OMERS, ainsi que les éléments d'actif existants et les revenus de placement estimatifs futurs, ne suffiront probablement pas à couvrir toutes les prestations futures du régime de base. S'il n'existe pas d'excédent actuariel pour compenser le déficit existant et subventionner les cotisations futures, il pourra être nécessaire d'augmenter les cotisations à l'avenir.

Nous avons examiné l'état de capitalisation du régime de base en présumant qu'il serait liquidé le 31 décembre 2004. À notre avis, la valeur de l'actif du régime aurait correspondu à 75 pour cent du passif actuariel si le régime avait été liquidé à cette date.

Les prestations basées sur les pleins salaires sont des prestations fournies (au moyen d'une convention de retraite [«CR»]) en excédent des prestations maximales prévues par le régime de base et elles ne sont pas pleinement pré-capitalisées. Le déficit actuariel relativement au régime basé sur les pleins salaires au 31 décembre 2004 (calculé d'après des hypothèses conformes à celles utilisées pour le régime de base, sauf que le taux d'actualisation est ajusté pour obtenir approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 pour cent relatif à la CR) s'élevait à 137 millions de dollars. Les cotisations, basées sur les taux de cotisation du régime de base à la tranche supérieure, sont payables à la CR et calculées sur le salaire en excédent du salaire cotisable maximal d'après le régime de base. Il est prévu que si les cotisations de CR continuent, les rentrées de fonds annuelles suffiront largement à couvrir les paiements annuels de prestations dans un avenir prévisible.

L'évaluation actuarielle du régime OMERS au 31 décembre 2004 a été effectuée à partir des données sur les participants au 31 décembre 2003 et des données financières au 31 décembre 2004 fournies par le Conseil. Les données sur les participants en date du 31 décembre 2003 ont été ajustées en fonction des éléments suivants :

- variations des données sur les participants jusqu'au 30 novembre 2004;
- hausses inflationnistes réelles des rentes servies en 2004; et
- hausse estimative des salaires en 2004.

Nous avons examiné ces données et les avons comparées à celles fournies les années précédentes afin de juger de leur valeur et de leur cohérence. À notre avis,

- les données fournies sont satisfaisantes et fiables pour les besoins de cette évaluation;
- globalement, les hypothèses adoptées pour l'évaluation sont appropriées; et
- les méthodes d'évaluation utilisées pour l'évaluation sont appropriées.

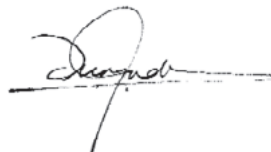
L'évolution future du régime OMERS pourra cependant différer des hypothèses actuarielles et se traduire par des gains ou des pertes que révéleront les prochaines évaluations du régime.

Nous avons effectué l'évaluation et formulé notre opinion conformément aux principes actuariels généralement acceptés.

WATSON WYATT & COMPANY



Ian Markham
Fellow, Institut canadien des actuaires
Le 24 février 2005



Andrew K. Fung, F.S.A.
Fellow, Institut canadien des actuaires

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION, DE L'ACTUAIRE ET DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Les états financiers consolidés du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario («OMERS» ou le «régime») ont été préparés par la direction et approuvés par le Conseil. La direction est responsable du contenu des états financiers consolidés et de l'information financière présentée dans le rapport annuel.

OMERS maintient des systèmes de contrôles internes et des procédés de soutien pour garantir l'intégrité et la fidélité des données présentées, que les opérations sont dûment autorisées et que l'actif est adéquatement protégé. Ces mesures de contrôle comprennent un partage bien défini des responsabilités, l'obligation de rendre des comptes en matière de rendement, la communication rapide des politiques et procédés dans tout l'organisme et des normes élevées de recrutement et de formation du personnel. En outre, une fonction de vérification interne relevant directement du comité de vérification a été créée pour examiner et soutenir le système de contrôle interne d'OMERS.

Le Conseil est responsable de l'approbation des états financiers consolidés annuels. Le comité de vérification, composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés d'OMERS, aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs internes et externes pour examiner la portée et la date de leurs vérifications respectives, ainsi que les questions de contrôle interne et d'information financière à résoudre et leur résolution. Le comité de vérification examine et approuve les états financiers consolidés annuels et recommande au Conseil de les approuver.

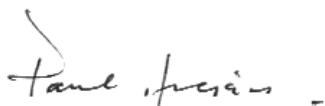
L'actuaire est nommé par le Conseil. Sa responsabilité consiste à évaluer chaque année le passif actuariel du régime conformément aux normes actuarielles reconnues et d'en faire rapport au Conseil. Les résultats de l'évaluation de l'actuaire paraissent dans l'opinion actuarielle. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire évalue les prestations provisionnées en vertu du régime en utilisant les hypothèses appropriées à l'égard des conditions économiques futures (comme l'inflation, les hausses de salaires et le rendement des placements) et des facteurs démographiques (comme le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et l'âge de la retraite). Ces hypothèses tiennent compte de la situation d'OMERS et de celle de ses participants et de ses retraités.

Les vérificateurs externes sont nommés eux aussi par le Conseil. Leur responsabilité consiste à faire rapport au Conseil sur la fidélité de la présentation dans les états financiers consolidés et, à tous les égards importants, de l'actif net, du passif et de l'excédent (déficit) actuariels de la Caisse, et de l'évolution de son actif net au cours de l'exercice conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les vérificateurs externes ont pleinement accès à la direction et au comité de vérification pour examiner toutes les constatations découlant de leur vérification portant sur l'intégrité de la présentation de l'information financière et sur la suffisance des systèmes de contrôle interne sur lesquels ils fondent leur vérification. En ce qui a trait au passif actuariel qui est indiqué dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés et à l'égard duquel l'actuaire a donné son opinion, les vérificateurs externes utilisent le travail de l'actuaire. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et contient leur opinion.

À ma connaissance, le rapport annuel ne renferme aucune déclaration inexacte d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important, qui est nécessaire pour qu'une déclaration n'induisse pas en erreur dans les conditions dans lesquelles elle a été faite, concernant la période visée par le rapport annuel.

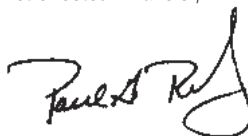
À ma connaissance, les états financiers annuels et les autres éléments d'information financière inclus dans le rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net, de l'évolution de l'actif net et du passif actuariel d'OMERS à la date et pour les périodes visées par le rapport annuel.

Le président-directeur général,



Paul G. Haggis

Le vice-président principal
et directeur financier,



Paul G. Renaud

Toronto, Canada
Le 24 février 2005

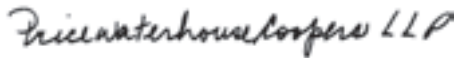
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU CONSEIL DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE L'ONTARIO

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net et l'état consolidé de l'application de l'actif net par rapport au passif et à l'excédent (au déficit) actuariels de la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la «Caisse») au 31 décembre 2004 et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net et de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel de la Caisse au 31 décembre 2004 ainsi que de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 24 février 2005

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ACTIF NET

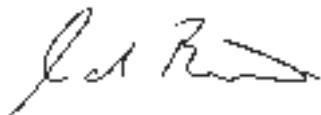
(en millions de dollars)

Aux 31 décembre	2004	2003
ACTIF		
Placements (note 3)	40 955 \$	39 428 \$
Montants à recevoir sur les opérations en cours	228	344
Autres éléments d'actif (note 6)	579	493
Total de l'actif	41 762	40 265
PASSIF		
Éléments de passif liés aux placements (note 5)	5 219	7 178
Montants à payer aux régimes de retraite administrés	553	496
Montants à payer sur les opérations en cours	219	334
Autres éléments de passif	116	164
Total du passif	6 107	8 172
ACTIF NET	35 655 \$	32 093 \$

Les garanties, engagements et éventualités sont examinés à la note 15.

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de cet état.

Au nom du Conseil,



Membre



Membre

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés les 31 décembre

	2004	2003
VARIATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Revenu net de placement (note 9)	3 694 \$	3 542 \$
VARIATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIVITÉS DE RETRAITE		
Cotisations (note 11)	1 409	446
Prestations (note 12)	(1 498)	(1 356)
Frais d'administration (note 13)	(43)	(44)
	(132)	(954)
TOTAL DE L'AUGMENTATION	3 562	2 588
Actif net au début de l'exercice	32 093	29 505
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	35 655 \$	32 093 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de cet état.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'APPLICATION DE L'ACTIF NET PAR RAPPORT AU PASSIF ACTUARIEL ET À L'EXCÉDENT (AU DÉFICIT)

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre

	2004	2003
RÉGIME DE BASE (note 7)		
Passif actuariel	37 774 \$	35 466 \$
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	(1 168)	(3 888)
Excédent (déficit)	(963)	509
ACTIF NET DU RÉGIME DE BASE	35 643	32 087
CONVENTION DE RETRAITE (note 8)		
Passif actuariel	149	69
Déficit	(137)	(63)
ACTIF NET DE LA CONVENTION DE RETRAITE	12	6
ACTIF NET	35 655 \$	32 093 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de cet état.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2004

NOTE 1 – DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario («OMERS» ou le «régime») est un régime de retraite interentreprises établi conformément à la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et au *Règlement 890*. La Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la «Caisse») est établie en vertu de l'article 5 de la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et ses *Règlements*. Le régime verse des prestations de retraite à divers groupes d'employés comprenant, entre autres, les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires (personnel non enseignant) de l'Ontario.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada. Le régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, sous le numéro 0345983.

- a) **Capitalisation** – Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées provisionné par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par les revenus de placement de la Caisse. Les cotisations sont déterminées conformément à la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et ses *Règlements*, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (*Loi de l'impôt sur le revenu*) et à la *Loi sur les régimes de retraite*, selon les besoins actuariels du régime.
- b) **Rentes de retraite** – L'âge de retraite normale (ARN) est de 65 ans pour tous les participants à OMERS, à l'exception des policiers et des pompiers qui peuvent normalement prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans. Le calcul du montant des prestations de retraite normale se fait en tenant compte du nombre d'années de service crédité du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des soixante mois de salaire consécutifs les plus élevés. Les prestations d'OMERS sont intégrées avec celles du Régime de pensions du Canada.
- c) **Prestations de décès** – Les prestations de décès sont payables au conjoint survivant ou au bénéficiaire désigné au décès d'un participant et, dans certains cas, d'un retraité. En fonction des conditions d'admissibilité, la prestation peut être payée sous forme de rente de survivant, de versement unique ou des deux.
- d) **Retraits du régime** – Sous réserve des dispositions d'immobilisation, à sa cessation d'emploi avant l'âge de la retraite, un participant peut retirer du régime OMERS les sommes auxquelles il a droit.
- e) **Indexation des rentes de retraite** – Les prestations de retraite bénéficient d'une protection contre l'inflation grâce à un ajustement annuel égal à 100 pour cent de l'indice des prix à la consommation («IPC») de l'année précédente. Cette protection est limitée à six pour cent par an. Si l'augmentation de l'IPC dépasse le plafond de six pour cent, tout excédent est reporté sur les années suivantes.
- f) **Impôts sur le revenu** – Le régime OMERS est un régime de pension agréé conformément à la définition qu'en donne la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, de ce fait, les cotisations et le revenu de placement reçu ne sont pas assujettis aux impôts sur le revenu. Les activités de certaines entités détenant des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure ou dans les biens immobiliers peuvent être imposables lorsque OMERS prend le contrôle d'une entité qui était imposable précédemment.
- g) **Convention de retraite** – La convention de retraite («CR») a été établie par OMERS pour le régime de prestations basées sur les pleins salaires afin de fournir des prestations de retraite supplémentaires aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le calcul de la valeur de ces prestations est fondé sur une évaluation actuarielle périodique. L'actif net disponible pour le service des prestations et les provisions actuarielles de la CR font l'objet d'une évaluation distincte de l'évaluation actuarielle d'OMERS.

NOTE 2 – SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation et ils présentent l'information financière de la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario, y compris la convention de retraite, en tant qu'entité publiante distincte des employeurs et des participants au régime.

Certaines données comparatives ont été retraitées dans un but de conformité avec la présentation de l'exercice à l'étude.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et l'évolution de l'actif net d'OMERS, ceux de ses filiales, ainsi que la quote-part d'OMERS dans l'actif, le passif et l'évolution de l'actif net des entités avec propriété conjointe.

Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été annulés lors de la consolidation.

Utilisation des estimations

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés à l'état consolidé de l'actif net, à l'état consolidé de l'évolution de l'actif net et à l'état consolidé de l'application de l'actif net par rapport au passif actuariel et à l'excédent (au déficit). Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Placements

Toutes les opérations de placement sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété de ces placements sont transférés. Les titres négociés en bourse sont inscrits à la date de négociation de l'opération.

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur représente la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes et consentantes, agissant en toute liberté. Au mieux, elle est attestée par la valeur à la cote, s'il en existe. La juste valeur est calculée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

Lorsqu'un élément d'actif ou de passif d'un placement n'est pas coté en bourse, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée, notamment : la valeur actualisée des rentrées de fonds, le multiple cours-bénéfice, les taux courants du marché des instruments qui présentent des caractéristiques semblables ou d'autres modèles d'établissement de prix qui conviennent. Il est possible de recourir à des évaluateurs externes pour faire des évaluations indépendantes ou vérifier le caractère raisonnable des évaluations internes. Les placements sur les marchés privés doivent faire l'objet d'évaluations externes au moins tous les trois ans.

L'écart entre la valeur d'un actif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. La variation de l'écart entre la juste valeur et le prix coûtant des placements au début et à la fin de chaque exercice correspond à la plus-value/moins-value non matérialisée de la juste valeur des placements et elle est exprimée dans l'état consolidé de l'évolution de l'actif net aux postes revenu net (perte nette) de placement.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- i) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au coût qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.
- ii) Les obligations et débiteures canadiennes, les obligations à rendement réel, les placements à rendement absolu et les actions cotées en bourse sont évalués à la valeur à la cote à la fin de l'exercice, lorsque cette valeur est disponible. Lorsque cette valeur n'est pas disponible dans le cas de ces instruments, des placements hypothécaires et des titres de créance sur les marchés privés, les valeurs estimatives sont calculées en actualisant les rentrées de fonds d'après les rendements actuels sur le marché, en comparant des titres similaires et en utilisant des évaluations indépendantes de biens et des analyses financières.
- iii) Les placements sur les marchés privés comprennent les placements en actions de sociétés fermées faits directement ou à titre d'associé commanditaire dans le cadre d'une société en commandite, et les placements en infrastructure et biens immobiliers. Dans le cas des placements sur les marchés privés, la conclusion de l'achat ou de la vente d'un placement identique ou semblable constitue souvent le moyen le plus objectif de déterminer la juste valeur. D'autres événements mettant en cause des tiers peuvent aussi contribuer à déterminer la juste valeur. Bien qu'elles ne soient pas exactes, les méthodes d'évaluation peuvent fournir des estimations ou préciser des fourchettes de prix qu'une contrepartie raisonnable paierait pour ces éléments d'actif. Les placements d'OMERS sur les marchés privés sont évalués comme suit :

La juste valeur des placements productifs d'un revenu futur raisonnablement prévisible ou dont la valeur découle de la valeur de biens ou de marchandises est égale au montant estimatif.

La juste valeur des placements sur les marchés privés autres que d'exploitation ou de démarrage, ou les deux, est égal au prix coûtant jusqu'à ce qu'une preuve extérieure vienne appuyer une modification de l'évaluation ou que l'on estime que le placement peut procurer des revenus courants futurs raisonnablement prévisibles.

La juste valeur des placements sur les marchés privés acquis durant l'exercice en cours est égale au prix coûtant, à moins qu'une évaluation indépendante soit faite ou qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement de modifier la valeur d'un placement.

La juste valeur d'un placement dans un fonds privé, lorsque la capacité d'OMERS d'accéder à l'information sur les placements de chaque fonds sous-jacent est reconnue, par exemple en vertu d'une convention de société en commandite, est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds, à moins que la direction soit mise au courant d'une raison précise et vérifiable objectivement de modifier la valeur du placement.

- iv) Les instruments financiers dérivés, y compris les swaps, contrats à terme, contrats d'option et contrats à terme de gré à gré, sont évalués à la valeur à la cote, selon les valeurs marchandes disponibles, et si elles ne le sont pas, selon les rentrées de fonds actualisées d'après les rendements actuels sur le marché.

Revenu ou perte de placement

Le revenu ou la perte de placement, comptabilisé(e) selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comprend les intérêts créditeurs, les dividendes et le bénéfice ou la perte d'exploitation des entités de placement consolidées, ainsi que les gains et les pertes matérialisés à la vente de placements, et la plus-value et la moins-value non matérialisées de la juste valeur des placements.

Quand OMERS est en mesure d'exercer une influence importante sur les opérations d'un placement sur un marché privé, le bénéfice net est pris en compte selon la valeur de consolidation. Lorsque OMERS ne peut exercer une influence importante sur un tel placement, le bénéfice est pris en compte à titre de dividendes, ou des distributions sont déclarées.

Éléments de passif liés aux placements

Les éléments de passif liés aux placements comprennent les débentures, prêts hypothécaires et autres créances liées principalement à des placements en biens immobiliers et en infrastructure et en garanties sous forme de prêt de titres. La juste valeur des éléments de passif liés aux placements est déterminée à partir des rentrées de fonds actualisées d'après les rendements courants sur le marché, sauf les éléments de nature à court terme qui sont constatés au coût indiqué.

Montants à recevoir/à payer sur les opérations en cours

En ce qui a trait aux opérations sur titres, la juste valeur des montants à recevoir sur les opérations en cours se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Dans le cas des contrats d'instruments dérivés, les gains et pertes non matérialisés sont compris dans les montants à recevoir ou à payer sur les opérations en cours.

Conversion des comptes établis en devises

Certains placements d'OMERS sont libellés en différentes devises. La juste valeur de ces placements est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change non matérialisés découlant de cette conversion sont compris dans le gain net ou la perte nette sur les placements. Une fois qu'un placement libellé en devises est vendu, le gain ou la perte de change matérialisé fondé sur le règlement qui en découle est inscrit à titre de gains ou de pertes matérialisés à la vente de placements.

Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif comprennent les cotisations et autres débiteurs, les débiteurs découlant de l'exploitation du régime, les produits à recevoir, les débiteurs opérationnels des placements en infrastructure et en biens immobiliers et l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition d'un placement et la juste valeur des actifs corporels et incorporels nets acquis et représente le coût associé à la prise de contrôle de ces actifs nets. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais à chaque fin d'exercice postérieure à l'acquisition, il est réévalué et réduit pour refléter sa moins-value, le cas échéant, dans le revenu ou la perte de placement.

Impôts futurs

Les impôts futurs relatifs aux entités de placement imposables sont calculés en appliquant le taux d'imposition futur prévu à la différence entre la juste valeur de l'actif et du passif et l'assiette fiscale connexe.

Montants à payer aux régimes de retraite administrés

Les régimes de retraite qui font partie de la Caisse sont administrés pour le compte du Conseil des gouverneurs de l'Université Polytechnique Ryerson, du ministre de l'Énergie de l'Ontario (The Ontario Hydro Guarantee Fund) et du Transit Windsor Fund et un revenu/une perte leur est crédité pour leur quote-part de la juste valeur des placements de la Caisse. En vertu des diverses ententes de gestion, OMERS est autorisé à récupérer ses frais d'administration reliés aux régimes susmentionnés.

La valeur des montants à payer aux régimes de retraite administrés reflète l'obligation contractuelle d'OMERS à la date des états financiers.

Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif comprennent les sommes reçues des employeurs au titre des prestations supplémentaires qui font maintenant partie du régime de base et les autres créditeurs liés à l'exploitation du régime. L'employeur peut utiliser les sommes des prestations supplémentaires et leur quote-part du revenu de placement pour financer les cotisations de l'exercice en cours.

Prestations de retraite constituées

La valeur des prestations de retraite constituées est basée sur une évaluation actuarielle préparée par une société d'actuaire indépendante. Le calcul de cette obligation est fondé sur des hypothèses et des méthodes actuarielles adoptées par le Conseil pour établir les besoins de financement à long terme d'OMERS.

Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif

La valeur actuarielle de l'actif est déterminée en lissant les rendements annuels des placements supérieurs ou inférieurs à l'hypothèse de rendement à long terme sur cinq ans.

Cotisations

Les cotisations de base des employeurs et des participants dues au régime à la fin de l'exercice sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les achats de service, qui comprennent, sans qu'ils y soient limités, les congés autorisés, la conversion d'âge de retraite normale, les rajustements de contrats et les transferts d'autres régimes de retraite, sont inscrits à la réception du montant de l'achat.

Prestations

Les prestations servies aux participants retraités sont inscrites lorsqu'elles sont dues. Les paiements de valeur de rachat et les transferts à d'autres régimes de retraite sont inscrits dans la période où ils sont payés. Les prestations constituées des participants actifs sont inscrites en tant qu'élément de la provision actuarielle.

NOTE 3 – PLACEMENTS

Placements avant l'attribution de l'effet des contrats d'instruments dérivés et de l'actif et du passif liés aux placements :

(en millions de dollars)	2004		2003	
	Juste valeur	Prix coûtant	Juste valeur	Prix coûtant
PLACEMENTS SUR LES MARCHÉS PUBLICS				
PLACEMENTS PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS				
Encaisse et dépôts à court terme	6 411 \$	6 411 \$	9 193 \$	9 193 \$
Obligations et débentures canadiennes	5 836	5 625	5 121	4 932
Obligations à rendement réel	1 266	1 028	872	736
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	1 562	1 472	1 598	1 511
	15 075	14 536	16 784	16 372
ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES				
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	6 638	4 202	6 090	4 112
Actions de sociétés ouvertes non canadiennes ¹	8 570	7 603	7 294	6 689
	15 208	11 805	13 384	10 801
TOTAL DES PLACEMENTS SUR LES MARCHÉS PUBLICS	30 283	26 341	30 168	27 173
ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES				
Actions de sociétés fermées canadiennes ²	611	610	450	545
Actions de sociétés fermées non canadiennes	849	928	464	607
	1 460	1 538	914	1 152
PLACEMENTS EN INFRASTRUCTURE	2 314	2 332	1 426	1 532
PLACEMENTS EN BIENS IMMOBILIERS	6 898	7 077	6 920	7 037
TOTAL DES PLACEMENTS	40 955	37 288	39 428	36 894
ACTIF LIÉ AUX PLACEMENTS				
Montants à recevoir sur les opérations en cours	228	34	344	74
Autres éléments d'actif liés aux placements (note 6)	437	500	449	449
	665	534	793	523
PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS				
Éléments de passif liés aux placements (note 5)	(5 219)	(5 196)	(7 178)	(7 072)
Montants à payer sur les opérations en cours	(219)	(1)	(334)	(28)
	(5 438)	(5 197)	(7 512)	(7 100)
ACTIF NET LIÉ AUX PLACEMENTS	36 182 \$	32 625 \$	32 709 \$	30 317 \$

1 Comprend les placements à rendement absolu.

2 Comprend les propriétés extractives d'une juste valeur de 134 millions de dollars (94 millions de dollars en 2003).

OMERS participe à un programme de prêt de titres aux termes duquel il prête à des tiers les titres qu'il possède. Pour les titres prêtés, OMERS reçoit des droits et détient en garantie des espèces ou des titres d'une qualité de crédit supérieure. Au 31 décembre 2004, des titres d'une juste valeur estimative de 2 162 millions de dollars (4 246 millions de dollars en 2003) ont été prêtés et la Caisse a reçu en garantie des biens d'une juste valeur estimative de 2 267 millions de dollars (4 408 millions de dollars en 2003), dont 1 250 millions de dollars (3 765 millions de dollars en 2003) étaient constitués d'une garantie en espèces investie dans des placements productifs d'intérêts à court terme.

Au 31 décembre 2004, la Caisse détenait les placements suivants, dont la juste valeur ou le prix coûtant de chacun était supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements :

(en millions de dollars)	Total – 2004			Total – 2003		
	Nombre de placements	Juste valeur	Prix coûtant	Nombre de placements	Juste valeur	Prix coûtant
Placements sur les marchés publics	2	693 \$	678 \$	2	733 \$	741 \$
Placements sur les marchés privés	4	2 008	1 837	3	1 362	1 223
	6	2 701 \$	2 515 \$	5	2 095 \$	1 964 \$

Les placements sur les marchés publics dont le prix coûtant ou la juste valeur de l'émission est supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements comprennent des placements productifs d'intérêts émis par le gouvernement du Canada. Les placements sur les marchés privés dont le prix coûtant ou la juste valeur est supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements comprennent des titres de participation dans une société en commandite émis par Bruce Power, un billet structuré de la Banque Royale du Canada et des participations dans les deux propriétés suivantes, qui sont situées en Ontario : Royal Bank Plaza et Yorkdale Shopping Centre.

L'actif net lié aux placements d'OMERS selon les principales catégories de placements s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	Marchés publics					Total
	Productifs d'intérêts	Actions de sociétés ouvertes	Actions de sociétés fermées	Infrastructure	Biens immobiliers	
Au 31 décembre 2004						
Actif des placements	15 075 \$	15 208 \$	1 460 \$	2 314 \$	6 898 \$	40 955 \$
Ventilation – espèces et dépôts à court terme	(205)	86	–	62	57	–
Éléments d'actif liés aux placements	66	244	22	50	283	665
Éléments de passif liés aux placements	(1 259)	(220)	(8)	(1 135)	(2 816)	(5 438)
Actif net lié aux placements	13 677 \$	15 318 \$	1 474 \$	1 291 \$	4 422 \$	36 182 \$

(en millions de dollars)	Marchés publics					Total
	Productifs d'intérêts	Actions de sociétés ouvertes	Actions de sociétés fermées	Infrastructure	Biens immobiliers	
Au 31 décembre 2003						
Actif des placements	16 784 \$	13 384 \$	914 \$	1 426 \$	6 920 \$	39 428 \$
Ventilation – espèces et dépôts à court terme	(184)	53	38	8	85	–
Éléments d'actif liés aux placements	65	362	5	19	342	793
Éléments de passif liés aux placements	(3 768)	(337)	(10)	(417)	(2 980)	(7 512)
Actif net lié aux placements	12 897 \$	13 462 \$	947 \$	1 036 \$	4 367 \$	32 709 \$

Gestion du risque de placement

La gestion du risque a trait à la compréhension et à la gestion active des risques liés à l'ensemble des secteurs d'activité et de leur milieu d'exploitation connexe. Les placements sont essentiellement exposés au risque de change, à la fluctuation des taux d'intérêt, au risque de marché et au risque de crédit. OMERS a mis en œuvre des procédés et des méthodes qui prévoient une répartition de l'actif cible entre les placements productifs d'intérêts, à rendement absolu, en actions de sociétés ouvertes, en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers. Les politiques d'OMERS imposent aussi la diversification des placements dans chacune des catégories et fixent un seuil maximal quant à l'envergure des risques pour chaque placement et chacune des contreparties. Le cas échéant, OMERS se sert en outre d'instruments dérivés pour l'aider à gérer ces risques (note 4).

Risque de change

Le risque de change découle du fait que la Caisse détient des placements libellés dans d'autres devises que le dollar canadien et conclut des contrats dérivés. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements. OMERS a mis en place un programme de couverture de change selon lequel une partie du risque lié à la position de change d'OMERS est couverte en recourant à des contrats de change à terme. La Caisse prend aussi des positions actives en devises afin d'ajouter de la valeur. La position de change totale de la Caisse, l'incidence du programme de couverture de change (couverture et opérations de change) et la position de change nette au 31 décembre se présentent comme suit :

Position de change

(en millions – équivalent en dollars canadiens)	2004 – Juste valeur				2003 – Juste valeur			
	Couverture de change				Couverture de change			
	Position totale	Couverture	Opérations de change	Position nette	Position totale	Couverture	Opérations de change	Position nette
Canada	22 053 \$	5 962 \$	(9) \$	28 006 \$	20 489 \$	5 185 \$	(94) \$	25 580 \$
États-Unis	7 490	(3 188)	(136)	4 166	6 363	(2 705)	(465)	3 193
Zone euro	2 116	(924)	(79)	1 113	1 862	(838)	21	1 045
Royaume-Uni	1 153	(667)	26	512	1 246	(608)	76	714
Japon	1 313	(628)	53	738	1 029	(515)	163	677
Autres pays de la région du Pacifique	861	(345)	52	568	737	(208)	35	564
Autres pays d'Europe	672	(150)	32	554	616	(256)	55	415
Marchés émergents	524	(60)	61	525	367	(55)	209	521
	36 182 \$	– \$	– \$	36 182 \$	32 709 \$	– \$	– \$	32 709 \$

Le tableau ci-dessus attribue les positions de change totale et nette des instruments dérivés couvrant l'actif canadien à la zone monétaire de l'actif ou l'indice sous-jacent duquel le contrat dérivé tire sa valeur.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements de la Caisse. Ce risque découle de l'incidence éventuelle des taux d'intérêt variés sur la juste valeur de l'actif et du passif de la Caisse. Du fait de l'indexation des droits aux prestations et de la nature relativement à long terme de ces prestations de retraite (notes 7 et 8), le passif d'OMERS est touché par l'inflation et les taux de rendement à long terme, tandis que la valeur de l'actif est surtout touchée par les marchés boursiers et les variations à court terme des taux d'intérêt. Le portefeuille productif d'intérêts comporte des lignes directrices quant à la durée et à la distribution, qui sont conçues pour atténuer le risque découlant de la fluctuation des taux d'intérêt.

Le classement selon la durée jusqu'à l'échéance des placements productifs d'intérêts est fondé sur les échéances stipulées aux contrats régissant les titres et il est le suivant :

(en millions de dollars)	2004					2003	
	Durée jusqu'à l'échéance				Rendement réel moyen	Total	Rendement réel moyen
	Moins de un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total			
Encaisse et dépôts à court terme	6 411 \$	– \$	– \$	6 411 \$	2,30 %	9 193 \$	2,08 %
Obligations et débentures canadiennes	1 398	1 625	2 813	5 836	3,80 %	5 121	4,34 %
Obligations à rendement réel	–	–	1 266	1 266	2,04 %	872	2,78 %
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	45	676	841	1 562	5,11 %	1 598	5,09 %
	7 854 \$	2 301 \$	4 920 \$	15 075 \$	3,15 %	16 784 \$	3,09 %

Le taux de rendement réel moyen représente le taux moyen pondéré nécessaire pour actualiser les rentrées de fonds contractuelles futures à la valeur marchande courante.

Après avoir donné effet aux contrats dérivés et aux éléments d'actif et de passif liés aux placements, une augmentation (diminution) de un pour cent des taux d'intérêt nominaux entraînerait une hausse (baisse) approximative de 6,1 pour cent (6,1 pour cent en 2003) de la valeur des placements productifs d'intérêts. De même, une augmentation (diminution) de un pour cent des taux d'intérêt réels se solderait par une augmentation (diminution) approximative de 12,5 pour cent (11,1 pour cent en 2003) de la valeur des obligations à rendement réel.

Les obligations et les débentures canadiennes comprennent principalement des titres d'emprunt du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux. Les titres d'emprunt de sociétés de 2 229 millions de dollars (1 630 millions de dollars en 2003) représentent 31,4 pour cent (27,2 pour cent en 2003) de la juste valeur marchande des obligations et des débentures canadiennes (y compris des obligations à rendement réel).

Risque de marché

Le risque de marché est associé à la fluctuation de la valeur d'un placement en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient dues à des facteurs propres au placement particulier ou à des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. OMERS investit dans un portefeuille de placements diversifié, conformément aux politiques approuvées par le Conseil, et recourt aux instruments financiers dérivés conçus pour atténuer l'impact du risque de marché.

Risque de crédit

La Caisse est exposée au risque de crédit si une contrepartie est en situation de défaut ou devient insolvable. OMERS a prévu des critères en matière de placement conçus de manière à gérer le risque de crédit de la Caisse et ce, en fixant des limites au risque de crédit dans le cas de chacune des entités sociales. Le risque de crédit découlant d'instruments financiers dérivés est expliqué plus en détail à la note 4.

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est liée aux éléments d'actif ou indices sous-jacents. Les opérations sur instruments dérivés sont menées sur le marché hors cote, directement entre deux contreparties, ou sur les marchés boursiers réglementés.

Dans le cadre de sa gestion de la composition de l'actif et de sa gestion des risques financiers, notamment les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et aux taux de change, la Caisse se sert d'instruments financiers dérivés lorsqu'elle le juge pertinent. Dans certains cas, les instruments dérivés servent à accroître le rendement ou à créer parallèlement des placements synthétiques.

Les types de contrats généralement conclus par OMERS sont les suivants :

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger des paiements à taux fixe ou flottant, ou les deux, en fonction d'une valeur nominale de référence. OMERS utilise les swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque d'intérêt.

Swaps d'indices obligataires et boursiers

Les swaps d'indices obligataires et boursiers sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger une série de flux de trésorerie en fonction des variations de la valeur d'indices. OMERS utilise les swaps d'indices obligataires et boursiers pour gérer le risque de placement dans des indices obligataires ou boursiers précis sans acheter ou vendre réellement de titres.

Contrats d'option sur actions et obligations

Les contrats d'option sur actions et obligations sont des ententes contractuelles aux termes desquelles le vendeur accorde à une contrepartie le droit, sans l'y obliger, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) une quantité précise d'instruments financiers au plus tard à une date future précise et à un prix prédéterminé. Les instruments financiers peuvent comprendre un panier d'actions ou d'obligations, un indice obligataire ou boursier ou un instrument d'actions ou d'obligations à émission unique. Le vendeur reçoit une prime de la contrepartie pour ce droit. Les options peuvent être négociées à la cote ou échangées sur le marché hors cote. Les options négociées à la cote sont assujetties au règlement quotidien des variations de la juste valeur. OMERS utilise les options pour gérer le risque de marché lié aux instruments financiers sans acheter ou vendre directement de titres.

Contrats à terme standardisés sur indices boursiers

Les contrats à terme sont des ententes visant soit l'achat soit la vente de titres d'indices boursiers à un prix établi et à une date ultérieure précisée. Les contrats à terme sont négociés en montants standardisés sur des marchés boursiers réglementés et sont assujettis au règlement quotidien des variations de la juste valeur. OMERS recourt aux contrats à terme sur indices boursiers pour modifier ses placements sans acheter ou vendre directement les éléments d'actif sous-jacents.

Contrats à terme sur obligations

Les contrats à terme sur obligations sont des ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'un panier d'obligations, d'un indice obligataire ou d'une obligation à émission unique à un prix établi et à une date ultérieure précisée. Les contrats à terme sont des contrats établis sur mesure négociés sur le marché hors cote. OMERS recourt aux contrats à terme sur obligations pour modifier ses placements sans acheter ou vendre directement les éléments d'actif sous-jacents.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont des obligations aux termes desquelles deux contreparties conviennent d'échanger une devise contre une autre à un prix établi pour règlement à une date ultérieure précisée. OMERS recourt aux contrats de change à terme pour effectuer des placements dans des devises autres que le dollar canadien, couvrir le risque de change, négocier activement et ajouter de la valeur à la Caisse.

La Caisse est exposée à des pertes liées au crédit advenant la non-exécution par les contreparties associées aux instruments financiers dérivés. Afin d'atténuer ce risque, OMERS :

- ne traite qu'avec des contreparties hautement cotées, généralement d'importantes institutions financières dont la cote de solvabilité minimale est de «A», cote corroborée par une agence de notation reconnue;
- passe des contrats portant dérivés uniquement sur une base non spéculative; et
- passe des accords généraux de compensation ou atténue le risque de crédit en obtenant des garanties préalables ou des paiements périodiques équivalents à la juste valeur du contrat pour l'ensemble des opérations sur instruments dérivés.

Le risque de crédit représente le montant maximal qui serait à risque à la date de fin d'exercice si les contreparties ne respectaient aucunement leurs contrats et s'il était impossible de mettre à exécution le droit de compensation. L'exposition au risque de crédit relative aux instruments financiers dérivés est représentée par le coût de remplacement à recevoir des contrats avec les contreparties, déduction faite de tout paiement reçu par anticipation sur garantie ou sur marge à la date de fin d'exercice.

Le risque de crédit lié aux contrats à terme standardisés est minime du fait que la contrepartie est une bourse plutôt qu'une société, que les contrats sont établis à la valeur du marché et que les marges à recevoir et à payer sont réglées au comptant quotidiennement.

Le tableau suivant résume le portefeuille d'instruments dérivés d'OMERS et les risques de crédit connexes :

- **Valeur nominale de référence** : représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des liquidités et en conséquence, n'est pas inscrit dans les états financiers consolidés.
- **Juste valeur** : Les gains ou pertes non matérialisés découlant des contrats dérivés sont inscrits dans l'état consolidé de l'actif net selon la juste valeur du contrat dérivé. La juste valeur correspond au coût de remplacement de tous les contrats en cours dans les conditions actuelles du marché. Les contrats présentant une juste valeur positive sont inclus dans les montants à recevoir sur les opérations en cours. Les contrats présentant une juste valeur négative sont inclus dans les montants à payer sur les opérations en cours.

- **Coût de remplacement du risque de crédit** : représente la perte à laquelle OMERS est exposé en cas de défaut de contreparties conformément aux contrats dérivés. Les montants ne prennent pas en compte les contrats juridiques qui permettent la compensation des positions ni les garanties pouvant être détenues.

(en millions de dollars)	2004			2003		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Éléments d'actif ¹	Éléments de passif		Éléments d'actif ¹	Éléments de passif
CONTRATS SUR TAUX D'INTÉRÊT						
Swaps de taux d'intérêt	1 283 \$	19 \$	(23) \$	1 152 \$	14 \$	(10) \$
Swaps sur indices obligataires	480	4	-	594	7	-
Options sur obligations – achetées	111	-	-	200	6	-
Contrats à terme sur obligations	-	-	-	80	-	-
	1 874	23	(23)	2 026	27	(10)
CONTRATS SUR ACTIONS						
Contrats à terme standardisés sur indices boursiers	5 045	1	(5)	4 720	12	-
Swaps sur indices boursiers	985	27	-	849	30	-
Options sur actions – vendues	70	-	(1)	42	-	(1)
	6 100	28	(6)	5 611	42	(1)
CONTRATS DE CHANGE À TERME	13 250	143	(189)	18 093	270	(306)
TOTAL	21 224 \$	194 \$	(218) \$	25 730 \$	339 \$	(317) \$

1 Le coût de remplacement du risque de crédit est égal à la juste valeur de l'actif.

Durée jusqu'à l'échéance d'après la valeur nominale de référence :

(en millions de dollars)	2004				2003			
	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change à terme	Total	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change à terme	Total
Moins de un an	1 381 \$	6 100 \$	13 250 \$	20 731 \$	1 345 \$	5 611 \$	18 093 \$	25 049 \$
Un an à cinq ans	427	-	-	427	361	-	-	361
Plus de cinq ans	66	-	-	66	320	-	-	320
	1 874 \$	6 100 \$	13 250 \$	21 224 \$	2 026 \$	5 611 \$	18 093 \$	25 730 \$

NOTE 5 – ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX PLACEMENTS

(en millions de dollars)	2004	2003
Dette à long terme a)	3 312 \$	2 730 \$
Créditeur aux termes du programme de prêts de titres b)	1 250	3 765
Produits comptabilisés d'avance	249	261
Créditeurs	237	207
Impôts futurs c)	171	215
	5 219 \$	7 178 \$

a) La dette à long terme s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2004		Taux d'intérêt moyen pondéré de 2004	2003		Taux d'intérêt moyen pondéré de 2003
	Juste valeur	Coût		Juste valeur	Coût	
Biens immobiliers d)						
Créances garanties (i)	1 060 \$	989 \$	5,18 %	1 192 \$	1 125 \$	5,67 %
Déventures, série A (ii)	530	500	4,57 %	516	500	5,02 %
Déventures, série B (iii)	517	500	3,60 %	514	500	4,05 %
Effets de commerce (iv)	285	285	2,54 %	285	285	2,71 %
Créances non garanties	3	3	7,52 %	4	4	7,51 %
	2 395	2 277		2 511	2 414	
Placements en infrastructure (v)	917	902	6,05 %	219	210	6,57 %
Total e)	3 312 \$	3 179 \$	4,85 %	2 730 \$	2 624 \$	5,01 %

(i) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2027, chaque titre de créance étant garanti par un bien immobilier déterminé.

(ii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série A, à 5,48 % émises le 27 novembre 2002 et échéant le 31 décembre 2012.

(iii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série B, à 4,69 % émises le 25 avril 2003 et échéant le 2 juin 2008.

(iv) Effet de commerce d'OMERS Realty Corporation aux échéances au 31 décembre jusqu'au 15 mars 2005.

(v) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2031, chaque titre de créance étant garanti par un placement en infrastructure déterminé.

b) Dans le cadre du programme de prêts de titres, OMERS reçoit une garantie en espèces qu'il investit dans des placements à court terme productifs d'intérêts et est tenu de rembourser la garantie en espèces à l'expiration de l'entente.

c) Les impôts futurs sont attribuables principalement à l'acquisition du Groupe immobilier Oxford.

d) Les droits des détenteurs des déventures et d'effets de commerce d'OMERS Realty Corporation sont subordonnés aux engagements de retraite du régime OMERS.

e) Remboursements de capital prévus pour chacun des cinq exercices postérieurs au 31 décembre 2004 et par la suite :

(en millions de dollars)	
2005	381 \$
2006	58
2007	159
2008	770
2009	165
Par la suite	1 646
	3 179 \$

NOTE 6 – AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

(en millions de dollars)	2004	2003
Débiteurs liés aux placements	205 \$	190 \$
Écarts d'acquisition (i)	175	215
Autre	57	44
Autres éléments d'actif liés aux placements	437	449
Autres éléments d'actif non liés aux placements	142	44
	579 \$	493 \$

(i) Les écarts d'acquisition sont attribuables principalement à l'acquisition du Groupe immobilier Oxford. En 2004, les écarts d'acquisition ont été réduits en rapport avec la diminution des passifs d'impôts futurs.

NOTE 7 – PASSIF ET EXCÉDENT (DÉFICIT) ACTUARIELS – RÉGIME DE BASE

L'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel est calculé après déduction du passif lié aux prestations de retraite basées sur les pleins salaires. Les prestations de retraite basées sur les pleins salaires ont été constituées, dans le cadre de la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et de ses *Règlements*, à l'intention des participants dont les revenus sont supérieurs au montant qui ouvre droit aux pensions maximales permises par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ces prestations excédentaires sont partiellement provisionnées au moyen de la convention de retraite (note 8).

Valeur actuarielle de l'actif net

La valeur actuarielle de l'actif net est établie de façon que les rendements des placements supérieurs et inférieurs à l'hypothèse de rendement à long terme (actuellement de 7,25 pour cent) soient différés et lissés sur cinq ans dans l'actif actuariel. Pour l'exercice, un revenu de placements de 1 097 millions de dollars a été crédité à titre de rajustement de la valeur actuarielle découlant du fait que le rendement des placements a été supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme. Par conséquent, au 31 décembre 2004, OMERS a inscrit des pertes de placement de 1 168 millions de dollars (3 888 millions de dollars en 2003) dans une réserve de rajustement de la valeur actuarielle. Ces pertes seront lissées comme suit :

(en millions de dollars)	Rajustement de la valeur actuarielle au 31/12/2004	Rendements de placement non constatés à constater en				Rajustement de la valeur actuarielle au 31/12/2003
		2005	2006	2007	2008	
2000	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(119) \$
2001	(983)	(1 054)	–	–	–	(1 832)
2002	(2 207)	(1 184)	(1 269)	–	–	(3 087)
2003	925	331	354	380	–	1 150
2004	1 097	294	316	339	363	–
	(1 168) \$	(1 613) \$	(599) \$	719 \$	363 \$	(3 888) \$

Prestations de retraite constituées

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées représente le calcul de la valeur des obligations découlant des régimes de retraite et des régimes de retraite complémentaires d'OMERS à l'égard des prestations constituées jusqu'à la date des présentes pour l'ensemble des participants actifs et inactifs d'OMERS. Le calcul de cette obligation est fondé sur les estimations et les méthodes actuarielles adoptées par le Conseil pour établir la capitalisation visée à long terme. La Caisse n'ayant pas l'intention de mettre un terme dans un avenir prévisible aux obligations découlant du régime de retraite, le calcul le plus valable de la juste valeur de ces obligations est celui qui résulte de l'utilisation des mêmes données actuarielles. Étant donné que les conditions sous-jacentes changent avec le temps, il se peut que les estimations les plus probables de la direction changent aussi, ce qui entraînerait une modification importante de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées.

La méthode de répartition des prestations constituées (au prorata des services) est utilisée pour l'évaluation actuarielle d'OMERS. Selon cette méthode, le coût des prestations fournies à un participant augmentera à mesure qu'il vieillira et se rapprochera de la retraite. Mais dans le cas d'un groupe dont le profil démographique est stable, les coûts annuels exprimés en pourcentage des salaires du groupe auront tendance à être stables.

Principales hypothèses actuarielles utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle d'OMERS :

	2004	2003
Taux hypothétique d'inflation	3,0 %	3,0 %
Augmentation hypothétique des gains ouvrant droit à pension (fondée sur l'inflation plus une augmentation liée à l'âge)	4,5 %	4,5 %
Taux actuariel hypothétique de rendement de l'actif du régime et taux d'actualisation	7,25 %	7,25 %

En tant que régime de retraite qui offre une garantie d'indexation à 100 pour cent, l'obligation relative aux prestations constituées d'OMERS est particulièrement sensible aux variations du taux réel estimatif de la hausse des gains ouvrant droit à pension qui a une incidence sur les prestations futures et du taux réel estimatif de rendement de l'actif du régime qui sert à actualiser ces prestations futures. Une variation des taux réels de 50 points de base portant sur une hypothèse particulière (les autres hypothèses ne variant pas) aura les conséquences approximatives suivantes sur l'obligation relative aux prestations constituées :

Baisse ou hausse de 50 points de base	Effet sur l'obligation relative aux prestations constituées
Hypothèse des gains ouvrant droit à pension réels	–/+ 2,4 %
Rendement réel de l'actif du régime	+/- 8,5 %

L'obligation relative aux prestations constituées au 31 décembre 2004, qui suit, prend en compte les modifications connues concernant les participants au régime jusqu'au 30 novembre 2004, les augmentations des prestations de retraite liées au taux d'inflation réel au 31 décembre 2004 et la hausse estimative des gains ouvrant droit à pension pour 2004 fondée sur le taux d'inflation réel en 2004 plus les augmentations de salaire hypothétiques.

(en millions de dollars)	2004	2003
Juste valeur de l'actif net du régime de base à la fin de l'exercice	35 643 \$	32 087 \$
Rajustement de la valeur actuarielle	1 168	3 888
Valeur actuarielle de l'actif net à la fin de l'exercice	36 811	35 975
Obligation relative aux prestations constituées au début de l'exercice	35 466	33 034
Intérêt couru sur les prestations	2 615	2 388
Prestations constituées	1 351	1 266
Prestations versées (note 12)	(1 496)	(1 355)
Modifications apportées au régime	69	—
Perte actuarielle et autres pertes (gains)	(231)	133
Obligation relative aux prestations constituées à la fin de l'exercice	37 774	35 466
(Déficit) excédent de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel	(963) \$	509 \$

Évaluation de solvabilité

La valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sont présentées ci-dessus selon le postulat de la continuité. En vertu de la *Loi sur les régimes de retraite*, une évaluation de solvabilité (pour liquidation hypothétique) doit être effectuée pour le régime et ce, même si le risque de liquidation est peu évident. Cette évaluation extraordinaire porte sur le régime de base seulement et suppose un scénario de liquidation. Comme le permet la *Loi sur les régimes de retraite*, l'évaluation de solvabilité repose sur la juste valeur actuarielle de l'actif et sur un taux d'actualisation du passif basé sur les rendements nominaux à long terme des obligations à la date d'évaluation. Cette méthode ne prévoit pas de provision pour les coûts liés aux hausses futures du coût de la vie.

La valeur actuarielle des prestations constituées relative à l'évaluation de solvabilité, excluant les prestations basées sur les pleins salaires, était estimée à 32 099 millions de dollars au 31 décembre 2004 (28 547 millions de dollars en 2003). Au 31 décembre 2004, la juste valeur de l'actif net, excluant l'actif lié aux prestations basées sur les pleins salaires et prévoyant une provision pour frais à la liquidation, s'élevait à 35 583 millions de dollars (32 026 millions de dollars en 2003).

NOTE 8 – PASSIF ET EXCÉDENT (DÉFICIT) ACTUARIELS – CONVENTION DE RETRAITE

La convention de retraite («CR») a été établie par OMERS pour fournir des prestations de retraite basées sur les pleins salaires aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* à l'égard des années de service postérieures à 1991.

Les prestations de retraite basées sur les pleins salaires ne sont pas entièrement provisionnées, mais sont gérées selon le principe de la cotisation de répartition afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique aux régimes régis par une convention de retraite. Les cotisations aux termes du régime basé sur les pleins salaires (fondées sur les taux de cotisation du régime de base à la tranche supérieure) sont payables à la CR sur l'excédent des gains par rapport au maximum des gains cotisables reconnu dans le régime de base, soit 105 335 \$ en 2004 (99 577 \$ en 2003). Les prestations en excédent du montant maximum permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* seront payées à même la CR.

En raison de la politique de provisionnement adoptée, l'actif de la CR restera peu élevé par rapport au passif des prestations de retraite basées sur les pleins salaires. Mais compte tenu des taux de cotisation en vigueur au 1^{er} janvier 2004 et de l'hypothèse que des cotisations continueront d'être versées à la CR, on prévoit que les rentrées de fonds annuelles suffiront amplement à couvrir les versements des prestations annuelles et que l'actif de la CR continuera d'augmenter dans un avenir prévisible. Toutefois, une augmentation relativement faible du nombre de participants des niveaux de revenu les plus élevés qui quittent leur emploi ou prennent leur retraite peut accroître le montant réel des prestations versées à même la CR ou diminuer le montant réel des cotisations à la CR. Le Conseil peut, à son gré, augmenter les cotisations à la CR si, selon les prévisions, le taux en cours ne suffira pas à effectuer les versements des prestations basées sur les pleins salaires.

Le calcul de la valeur de ces prestations excédentaires est fondé sur une évaluation actuarielle périodique. Les hypothèses actuarielles utilisées sont conformes à celles du régime de base, sauf qu'à compter de 2004, le taux d'actualisation s'établit à 3,63 pour cent, taux rajusté pour montrer approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 pour cent aux termes de la CR. Un tel rajustement vise à refléter ce que serait l'obligation réelle relative aux prestations de retraite basées sur les pleins salaires si les prestations doivent être provisionnées entièrement au moyen d'une CR. L'actif net disponible pour le service des prestations et les provisions actuarielles de la CR font l'objet d'une évaluation distincte de l'évaluation actuarielle d'OMERS.

(en millions de dollars)	2004	2003
Juste valeur de l'actif net à la fin de l'exercice	12 \$	6 \$
Obligation relative aux prestations constituées au début de l'exercice	69	63
Hausse de l'obligation relative aux prestations en raison de l'imposition de la CR	68	–
Intérêt couru sur les prestations	5	4
Prestations constituées	7	4
Prestations versées (note 12)	(2)	(1)
Perte actuarielle et autres pertes (gains)	2	(1)
Obligation relative aux prestations constituées à la fin de l'exercice	149	69
Déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel	(137) \$	(63) \$

NOTE 9 – REVENU NET DE PLACEMENT

Les placements d'OMERS sont gérés selon les principales catégories d'actif suivantes : marchés publics (qui comprennent les placements productifs d'intérêts, les placements à rendement absolu et les actions de sociétés ouvertes d'OMERS); les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Le revenu de l'actif couvrant les instruments financiers dérivés est indiqué dans la catégorie de placement correspondante des catégories d'actif principales. Le revenu matérialisé et non matérialisé provenant des instruments financiers dérivés est de 698 millions de dollars (1 343 millions de dollars en 2003).

Le revenu de placement d'OMERS pour chacune des principales catégories d'actif s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2004				
	Revenu de placement (i)	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés (ii)	Total - revenu (perte) de placement	Frais de gestion des placements (note 13)	Revenu net (perte nette) de placement
Marchés publics (iii)	851 \$	2 152 \$	3 003 \$	(75) \$	2 928 \$
Actions de sociétés fermées (iii)	41	110	151	(47)	104
Infrastructure	236	73	309	(17)	292
Biens immobiliers (iv)	445	(1)	444	(8)	436
	1 573 \$	2 334 \$	3 907 \$	(147) \$	3 760 \$
Revenu porté au crédit des régimes de retraite administrés et des prestations de retraite supplémentaires					(66)
Revenu net de placement					3 694 \$

(en millions de dollars)	2003				
	Revenu de placement (i)	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés (ii)	Total - revenu (perte) de placement	Frais de gestion des placements (note 13)	Revenu net (perte nette) de placement
Marchés publics (iii)	818 \$	3 246 \$	4 064 \$	(66) \$	3 998 \$
Actions de sociétés fermées (iii)	75	(245)	(170)	(42)	(212)
Infrastructure	58	(104)	(46)	(23)	(69)
Biens immobiliers (iv)	400	(497)	(97)	(27)	(124)
	1 351 \$	2 400 \$	3 751 \$	(158) \$	3 593 \$
Revenu porté au crédit des régimes de retraite administrés et des prestations de retraite supplémentaires					(51)
Revenu net de placement					3 542 \$

(i) Comprend le total des intérêts sur les éléments de passif liés aux placements en biens immobiliers de 138 millions de dollars (170 millions de dollars en 2003) et sur les éléments de passif liés aux placements en infrastructure de 15 millions de dollars (11 millions de dollars en 2003).

(ii) Comprend le gain net total matérialisé de 1 169 millions de dollars (803 millions de dollars en 2003).

(iii) Le revenu (la perte) de placement total(e) relativement aux marchés publics et aux actions de sociétés fermées s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2004			2003		
	Revenu de placement	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés	Total - revenu (perte) de placement	Revenu de placement	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés	Total - revenu (perte) de placement
MARCHÉS PUBLICS						
PLACEMENTS PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS						
Dépôts à court terme	112 \$	– \$	112 \$	125 \$	– \$	125 \$
Obligations et débentures canadiennes	288	53	341	296	30	326
Prêts hypothécaires et titres de créance de sociétés fermées	110	5	115	106	14	120
	510	58	568	527	44	571
Obligations à rendement réel	32	133	165	30	78	108
	542	191	733	557	122	679
ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES						
Actions canadiennes	116	891	1 007	108	1 364	1 472
Actions non canadiennes	193	1 070	1 263	153	1 760	1 913
	309	1 961	2 270	261	3 124	3 385
	851 \$	2 152 \$	3 003 \$	818 \$	3 246 \$	4 064 \$
ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES						
Actions de sociétés fermées canadiennes	30	24	54	75	(139)	(64)
Actions de sociétés fermées non canadiennes	11	86	97	–	(106)	(106)
	41 \$	110 \$	151 \$	75 \$	(245) \$	(170) \$

(iv) Voici le détail du revenu (de la perte) de placement total(e) des biens immobiliers :

(en millions de dollars)	2004	2003
REVENU		
de location	1 096 \$	1 156 \$
de placement	60	40
	1 156	1 196
FRAIS		
Frais d'exploitation et autres frais relatifs aux biens immobiliers (i)	573	626
Bénéfice d'exploitation	583	570
Intérêts débiteurs	(138)	(170)
	445	400
GAIN NET (PERTE NETTE) SUR LES PLACEMENTS ET LES DÉRIVÉS		
Biens immobiliers	53	(341)
Écarts d'acquisition (ii)	–	(90)
Dette	(23)	(55)
Autre	(31)	(11)
	(1)	(497)
Total – revenu (perte) de placement	444 \$	(97) \$

(i) Comprend les frais de vérification de 1,5 million de dollars (1,7 million de dollars en 2003) et les frais juridiques de 2,5 millions de dollars (2,1 millions de dollars en 2003).

(ii) En 2003, les pertes relatives aux écarts d'acquisition représentent des réductions de valeur de 90 millions de dollars pour refléter une perte de valeur permanente.

NOTE 10 – RENDEMENT DES PLACEMENTS (i)

	2004	2003
Placements canadiens productifs d'intérêts (ii)	7,5 %	7,0 %
Obligations à rendement réel	17,6 %	13,4 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	14,2 %	26,8 %
Actions de sociétés ouvertes non canadiennes (iii)	11,5 %	20,0 %
Actions de sociétés fermées	12,5 %	-13,8 %
Infrastructure	31,0 %	-6,5 %
Biens immobiliers	11,0 %	-3,7 %
Total de la Caisse	12,1 %	12,7 %

(i) Le rendement des placements a été calculé conformément aux méthodes acceptables établies par le CFA Institute (anciennement la Association for Investment Management and Research) et l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite et est fondé sur le revenu (la perte) de placement total(e) déterminé(e) à la note 9.

(ii) Les placements canadiens productifs d'intérêts comprennent les dépôts à court terme, les obligations et débiteures canadiennes, les prêts hypothécaires et les titres de créance de sociétés fermées.

(iii) Les actions de sociétés ouvertes non canadiennes comprennent les résultats du programme de couverture de change.

NOTE 11 – COTISATIONS

(en millions de dollars)	2004	2003
De base (i)	1 363 \$	404 \$
Transferts d'autres régimes de retraite	22	19
Autres cotisations (ii)	24	23
	1 409 \$	446 \$

(i) En 2004, le taux de cotisation de base s'établit à six pour cent du salaire jusqu'à concurrence de 40 500 \$ et à 8,8 pour cent lorsque le salaire est supérieur à ce chiffre. Dans le cas des participants dont l'âge de retraite normale est de 60 ans, le taux de cotisation est de 7,3 pour cent du salaire jusqu'à concurrence de 40 500 \$ et de 9,8 pour cent du salaire pour les salaires supérieurs à ce chiffre. Pour l'exercice 2003, les cotisations ont été versées au tiers environ des taux de cotisation de 2004.

(ii) Autres cotisations comprend les paiements correspondant aux congés autorisés, à la conversion d'âge de retraite normale et aux ajustements de contrats.

NOTE 12 – PRESTATIONS

(en millions de dollars)	2004	2003
Prestations de retraite des participants	1 353 \$	1 246 \$
Paiements de la valeur de rachat et remboursements de cotisations de participants avec intérêts	111	81
Transferts à d'autres régimes de retraite	34	29
	1 498 \$	1 356 \$

En 2004, les versements de prestations ont totalisé 1 496 millions de dollars pour le régime de base (1 355 millions de dollars en 2003) et 2 millions de dollars pour la CR (1 million de dollars en 2003).

NOTE 13 – FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DES PLACEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE**a) Frais d'administration du régime de retraite**

(en millions de dollars)	2004	2003
Services relatifs au personnel	22 \$	19 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	12	16
Locaux et matériel	6	6
Services professionnels (i)	2	2
Déplacements et communication	1	1
	43 \$	44 \$

b) Frais de gestion des placements

(en millions de dollars)	2004					2003				
	Marchés publics	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	Total	Marchés publics	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	Total
Services relatifs au personnel	19 \$	10 \$	8 \$	1 \$	38 \$	18 \$	2 \$	– \$	2 \$	22 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	12	–	1	–	13	11	–	–	1	12
Locaux et matériel	5	1	1	–	7	4	–	–	–	4
Services professionnels (i)	2	1	1	–	4	1	–	–	–	1
Déplacements et communication	1	1	1	–	3	1	–	–	–	1
Frais de gestion des placements	36	34	5	7	82	31	40	23	24	118
	75 \$	47 \$	17 \$	8 \$	147 \$	66 \$	42 \$	23 \$	27 \$	158 \$

(i) Le total des frais pour services professionnels comprend les frais actuariels de 1,0 million de dollars (0,5 million de dollars en 2003), les frais de vérification de 0,7 million de dollars (0,3 million de dollars en 2003) et les frais juridiques de 2,8 millions de dollars (0,9 million de dollars en 2003).

NOTE 14 – RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION

Les rémunérations pour les exercices 2004 et 2003 sont incluses dans les services relatifs au personnel de la note 13. Le tableau ci-dessous porte sur le salaire de base, le programme de primes au rendement annuelles, le programme de primes au rendement à long terme et les autres rémunérations touchées en 2002, 2003 et 2004 par le président-directeur général, les personnes qui occupent les postes de vice-président principal et de directeur financier et les autres personnes qui relèvent directement du président-directeur général en 2004.

Nom et poste principal	Année	Salaire de base	Programme de primes au rendement annuelles (i)	Programme de primes au rendement à long terme (ii)	Autres rémunérations (iii)	Avantages imposables (iii)
Paul G. Haggis	2004	363 462 \$	206 446 \$	– \$	– \$	17 108 \$
Président-directeur général	2003	100 962	–	–	49 971	532
Paul G. Renaud (iv)	2004	55 385 \$	50 000 \$	– \$	– \$	2 027 \$
Vice-président principal et directeur financier						
Finances et administration						
Wayne Gladstone (v)	2004	90 381 \$	– \$	174 042 \$	489 350 \$	4 379 \$
Vice-président principal	2003	230 080	64 397	–	21 907	13 440
et directeur financier	2002	217 846	69 828	–	10 577	13 511
Finances et administration						
Michael Beswick (vi)	2004	240 387 \$	68 897 \$	220 978 \$	181 446 \$	11 478 \$
Vice-président principal,	2003	226 042	65 287	–	6 562	15 488
Retraites	2002	211 846	72 028	–	10 577	16 768
Paul Pugh (vii)	2004	242 308 \$	256 800 \$	– \$	– \$	1 605 \$
Vice-président principal,						
Placements						
Debbie Oakley	2004	202 144 \$	57 936 \$	74 329 \$	17 596 \$	1 053 \$
Vice-présidente principale,	2003	190 080	53 944	–	10 000	1 056
Affaires générales	2002	189 385	59 644	–	9 600	837
Selma Lussenburg (viii)	2004	163 942 \$	137 500 \$	– \$	5 600 \$	741 \$
Vice-présidente principale,						
avocate-conseil						
et secrétaire générale						
Floretta Paladino	2004	153 282 \$	55 918 \$	34 975 \$	10 000 \$	814 \$
Vice-présidente,						
Ressources humaines						
R. Michael Latimer (ix)	2004	510 000 \$	480 000 \$	– \$	25 577 \$	17 158 \$
Président-directeur général						
OPGI Management GP Inc.						
Michael Nobrega (ix)	2004	346 154 \$	600 000 \$	– \$	35 839 \$	37 179 \$
Président-directeur général						
Borealis Capital Corporation (Infrastructure)						
Ian Collier (ix)	2004	346 154 \$	400 000 \$	– \$	35 577 \$	30 244 \$
Président-directeur général						
Borealis Capital Corporation						
(Actions de sociétés fermées)						

(i) Les programmes de primes au rendement annuelles et à long terme reposent sur l'atteinte d'objectifs généraux et individuels et du rendement cible des placements, et la conformité à des normes de service de pension. Le montant du programme de primes au rendement annuelles se rapporte à l'année où elle a été gagnée. La participation au programme à long terme est accordée sous réserve de l'atteinte des objectifs de placement et de retraite sur une période de quatre ans allant de 2001 à 2004.

(ii) Comprennent le règlement de la valeur de congés, l'allocation d'automobile et l'allocation d'embauche et de retraite.

(iii) Comprennent les allocations d'assurance automobile et de conditionnement physique.

(iv) Arrivé chez OMERS le 8 novembre 2004.

(v) Retraité d'OMERS le 10 mai 2004.

(vi) Retraité d'OMERS le 31 décembre 2004.

(vii) Arrivé chez OMERS le 26 avril 2004.

(viii) Arrivée chez OMERS le 31 mai 2004.

(ix) Employé depuis le 21 février 2004.

NOTE 15 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, OMERS prend des engagements et émet des garanties en rapport avec le financement des placements. Les engagements futurs de financement des placements peuvent comprendre, sans y être limités, des placements hypothécaires, des placements en infrastructure, des contrats immobiliers et des contrats de sociétés en commandite portant sur des actions de sociétés fermées. Au 31 décembre 2004, ces engagements futurs totalisaient 2,5 milliards de dollars (2,8 milliards de dollars en 2003). Le montant maximal payable en vertu des garanties émises et des lettres de crédit de soutien fournies dans le cadre des opérations de placement avait une valeur de 524 millions de dollars au 31 décembre 2004.

NOTE 16 – OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Avant février 2004, OMERS a conclu une entente de services de gestion d'actifs avec une entité émettrice (le «gestionnaire d'actif») exerçant dans le domaine de la gestion d'actifs, dans laquelle OMERS détenait une participation minoritaire. En février 2004, OMERS a acheté les actions du gestionnaire d'actif qu'il ne possédait pas déjà pour une contrepartie en espèces de 49,9 millions de dollars.

Avant l'achat des actions en 2004, OMERS a versé des paiements de 7 millions de dollars (42 millions de dollars en 2003) au gestionnaire d'actif; en décembre 2003, un montant de 4 millions de dollars était dû au gestionnaire d'actif et a été inclus dans les autres éléments de passif liés aux placements.

Ces opérations se font dans le cours normal des affaires et sont mesurées d'après le montant d'échange, soit le montant de contrepartie établi et accepté par les apparentés

CHIFFRES DES DIX DERNIERS EXERCICES

(en millions de dollars)	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995
ACTIF NET ⁽ⁱ⁾										
Marchés publics ⁽ⁱⁱ⁾	30 283	30 168	23 823	27 755	30 941	30 303	28 026	26 173	22 744	18 533
Actions de sociétés fermées	1 460	914	1 021	1 031	1 128	849	508	474	422	353
Infrastructure	2 314	1 426	349	279	—	—	—	—	—	—
Biens immobiliers	6 898	6 920	7 747	8 181	4 707	4 126	3 995	2 729	2 450	2 391
	40 955	39 428	32 940	37 246	36 776	35 278	32 529	29 376	25 616	21 277
Autres placements	665	793	1 017	998	698	493	297	244	270	381
Passif lié aux placements ⁽ⁱⁱ⁾	(5 438)	(7 512)	(3 824)	(4 323)	(921)	(280)	(916)	(102)	(156)	(96)
Placements nets	36 182	32 709	30 133	33 921	36 553	35 491	31 910	29 518	25 730	21 562
Éléments d'actif et de passif autres que des placements										
Ententes de prestations supplémentaires	(86)	(143)	(172)	(165)	(148)	(131)	(116)	(110)	(121)	(120)
Régimes de retraite administrés	(553)	(496)	(440)	(487)	(528)	(502)	(437)	(395)	(341)	(345)
Autres éléments d'actif et de passif	112	23	(16)	(26)	(2)	72	23	95	110	116
Actif net	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930	31 380	29 108	25 378	21 213
REVENU DE PLACEMENT ⁽ⁱⁱⁱ⁾										
Revenu de placement total	3 907	3 751	(2 358)	(1 362)	2 114	4 711	2 949	3 778	4 163	3 039
Frais de gestion des placements	(147)	(158)	(103)	(69)	(62)	(52)	(50)	(40)	(39)	(35)
Régime de base	3 760	3 593	(2 461)	(1 431)	2 052	4 659	2 899	3 738	4 124	3 004
Régimes de retraite administrés et ententes de prestations supplémentaires	(66)	(51)	28	4	(47)	(85)	(52)	(62)	(64)	(392)
Revenu net de placement	3 694	3 542	(2 433)	(1 427)	2 005	4 574	2 847	3 676	4 060	2 612
COTISATIONS REÇUES POUR										
Régime de base	1 363	404	—	—	—	—	364	869	874	869
Autre	46	42	47	36	30	27	8	21	8	7
	1 409	446	47	36	30	27	372	890	882	876
VERSEMENTS AUX PARTICIPANTS										
Rentes versées	1 353	1 246	1 153	1 034	916	817	761	699	661	570
Remboursement de cotisations et d'intérêts	111	81	102	125	121	178	149	104	89	67
Transferts à d'autres régimes	34	29	47	34	8	10	10	9	6	6
	1 498	1 356	1 302	1 193	1 045	1 005	920	812	756	643
FRAIS										
Frais d'administration du régime de retraite	43	44	50	48	45	46	27	24	21	20
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL GLOBAL DE LA CAISSE										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur marchande	12,1 %	12,7 %	-7,1 %	-3,4 %	6,2 %	15,2 %	10,1 %	14,8 %	19,3 %	14,2 %
Indice repère	9,9 %	15,5 %	-7,4 %	-4,2 %	4,1 %	14,7 %	10,7 %	15,1 %	18,0 %	16,1 %
Besoins de capitalisation	6,4 %	6,3 %	8,1 %	5,0 %	7,5 %	6,8 %	5,3 %	5,0 %	6,4 %	6,0 %

(i) Valeur marchande au 31 décembre.

(ii) Pour 2004 et 2003, les placements sur les marchés publics comprennent des placements à court terme provenant de la garantie en espèces reçue dans le cadre des activités de prêt de titres et le passif lié aux placements comprend l'obligation de rembourser la garantie à l'expiration de l'entente de prêt de titres. Il n'y a pas d'incidence sur l'actif net.

(iii) Comprend les gains matérialisés et non matérialisés, et les intérêts débiteurs.

OMERS

1, avenue University, bureau 700
Toronto ON M5J 2P1

Téléphone : 416 369 2400

Sans frais : 1 800 387 0813

Courriel : client@omers.com

www.omers.com

Available in English

ISSN 1488-0660

OMERS

Bâtir pour l'avenir